LA LIBERTÉ

L'événement de la semaine!

Tirage: 12,000

Volume 70 No 38 Saint-Boniface, le vendredi 13 janvier 1984



Un A+ pour Glenn Nicholls

Ces élèves de Taché à Saint-Boniface avaient juste du fun, l'autre jour, à la sortie de l'école. Ils n'ont vraisemblablement pas entendu parler de la récente étude du Dr Glenn Nicholls sur les moyens à prendre pour rendre le financement de l'éducation plus équitable. On ne leur jetera pas la première boule de neige, surtout qu'il ne s'agit encore que de recommandations. Mais qui pourraient avoir une influence sur l'égalité des chances entre les étudiants (manitobains en général et franco-manitobains en particulier) si elles sont appliquées par le gouvernement.



Rosa *rosarum*!

La Ligue féminine catholique a honoré un de ses membres bien connu: Rosa Therrien. On la reconnaît sur la photo en compagnie de Hélène Blais, qui lui remet un certificat de mérite.

La fin du monde?

■ Les Américains viennent de sortir sur le marché une nouvelle bébelle électronique pour nous annoncer, quand viendra le temps, la guerre nucléaire!

23 le 17

■ Les Franco-Manitobains sont appelés à se prononcer sur les "dernières" propositions du gouvernement provincial touchant l'article 23.

Bilan HT

■ La ligue de hockey rural Hanover-Taché entre dans son 2e mois de la saison.

Arthur Coulombe de Saint-Malo a pris la tête du classement chez les compteurs.



Arthur Coulombe

Mémoire

■ Voici cette semaine la 2e partie de l'article de Rossel Vien sur les disparus de 1983. Il est question, entre autres, de Hyacinthe Lapointe.

Propagande?

■ Des étudiants au Collège universitaire de Saint-Boniface ont préparé une exposition qui présente "une autre perception des Indiens au Canada".

L'année 1983 vue par CAYOUCHE

















Il faut dire NON à la résolution Pawley

M. le rédacteur,

Je vous implore de ne pas accepter la résolution amendée que la législature du Manitoba est à considérer depuis le vendredi 6 janvier. La volonté politique témoignée en mai 1983 par le gouvernement Pawley se dissipe dans l'atmosphère anti canadienne-française du Manitoba.

Afin de sauver la face, le gouvernement néo-démocrate en est rendu à nous vendre une bouillie de contradictions. Gare à nous, si pour un certain service en français nous devons abandonner à tout jamais la force que l'article 23 de l'Acte du Manitoba nous donne. Honni soit celui qui ainsi veut un petit avantage au prix de sacrifier nos droits présentement enchâssés dans la constitution.

La promotion de l'enchâssement du multiculturalisme dans la constitution du Mantioba, sans la reconnaissance du bilinguisme officiel dans cette même constitution, comporte une perte absolue pour la langue française du Manitoba. Le compromis Laurier-Greenway de 1896 avait lui aussi bafoué la langue française en y mêlant l'enseignement de toutes les langues possibles.

L'enchâssement du multiculturalisme n'est pas compatible avec la déclaration que l'usage des deux langues officielles n'est que libre de choix. Puisque la langue anglaise a le haut du pavé, illégitimement obtenue en 1890, la langue française n'est plus une langue officielle, pas beaucoup plus importante que les autres langues dans ce monde multiculturel. Il est absolument nécessaire de reconnaître le statut officiel de la langue française au Manitoba.

Notons que la langue française n'est pas une langue minoritaire, elle est une langue d'égalité officielle, qui, dans l'occurence du Manitoba, désigne une minorité seulement à cause du viol de la loi qui eut lieu en 1890. L'erreur capitale du récent débat 1981-84 sur l'article 23 de l'Acte du Manitoba est que l'on oublie que justice est due à la langue française et que cette justice doit se baser sur l'esprit et la lettre de la loi de 1870, voulant que l'anglais et le français soient les langues officielles au Manitoba. Le titre même de la loi inique de 1890 se lit: "... Un Acte faisant de l'anglais la langue officielle du Manitoba".

Il faut se souvenir que le 13 décembre 1979, la Cour suprême du Canada soutenait à l'unanimité la décision unanime de la Cour d'appel du Manitoba, qui, le 25 avril 1979, avait donné raison à M. le juge Armand Dureault, de la Cour de comté de Saint-Boniface, qui avait déclaré, le 14 décembre 1976, que la loi de 1890 était ultra vires, soit inconstitutionnelle.

Pour commencer, la réparation de cette erreur de 1890, il faut reconnaître l'égalité des deux langues officielles. À partir de cela, comment pouvons-nous tolérer l'enchâssement d'une déclaration - article 23.8 - qui dit que lesdites langues ne sont pas officielles dans les municipalités, y compris celle de Winnipeg, ni dans les divisions scolaires? Puisque le Manitoba n'est constitué que de municipalités, que reste-t-il de la population manitobaine? Cette absurdité est si flagrante que les auteurs du nouvel article 23.1 et leurs supporters risquent de devenir les bouffons de la constitution canadienne.

Il est malheureux pour nous que nous soyons compromis envers les multi-ethnies et même envers le gouvernement dit sympathique de M. Pawley, au point de nous sentir obligés d'accepter quoi que ce soit, même si ce n'est qu'un petit rien à peine perceptible.

La plaisanterie a assez duré. Il est temps de revenir au sérieux et de s'assurer que nos droits soient protégés et renforcis et non pas amoindris. Le texte du dernier amendement proposé rendra plus difficile, si non impossible, la reconnaissance du Manitoba comme province bilingue.

Quoi de plus ridicule que de rélequer le statut de la langue française au Manitoba à une probabilité nébuleuse et incertaine? Notre constitution ne doit pas se faire amender par des probabilités surtout lorsqu'il s'agit de notre droit constitutionnel.

Je vous prie, Léo Robert et la SFM, de vous raviser et de permettre au cas Bilodeau de procéder devant la Cour suprême. En acceptant la bouillie politique proposée, vous portez un coup fatal à l'avenir bilingue de notre province.

Le compromis n'est jamais honnête lorsqu'un des partis engagés accepte de se laisser considérer comme minorité. Le compromis politique de 1897 nous a apporté le chaos dans lequel nous avons sombré. Compromis de compromis! Nous ne pouvons plus accepter de compromis. Évitons que l'histoire de notre petit peuple nous parle du compromis désastreux de 1984.

Je remercie le Seigneur que l'on ne se soit pas engagé dans le dossier de l'Affaire Forest pour y jouer un jeu de compromis en 1976.

Georges Forest
Saint-Boniface, Manitoba
le 10 janvier 1984

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Ltée, au service de 12,000 foyers du Manitoba français.
Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Administratrice: Gisèle GOBEIL
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Rachelle LAFOND
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ,** Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél.: (204)**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 18$50 au Manitoba, 22$50 partout ailleurs au Canada et 27$50 à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477.

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
247-4823

Je croyais pouvoir compter sur la télé française

Le directeur des programmes
Radio-Canada (CBWFT)
Winnipeg, Manitoba

Le lendemain de Noël, je suis allé à l'hôpital Taché voir une vieille amie à qui j'ai fait une promesse. C'est pour tenir cette promesse qu'aujourd'hui je vous écris.

"J'ai passé un bien triste Noël," me dit-elle. "Je n'ai eu aucune visite. Pour me distraire, je croyais pouvoir compter sur la télévision française, mais elle a été une piètre compagnie. À part 'Second Regard', un très beau programme qui nous revient tous les dimanches, il n'y a eu, chose un peu ironique, que René Lévesque pour nous parler de Noël alors qu'il offrait aux Québécois des 'voeux provinciaux'. Rien d'autre, mon cher ami, rien d'autre. Aussi, j'ai dû tourner au poste anglais de Radio Canada pour entendre parler de Noël. Et que de belles choses! Douze programmes consacrés à la fête de la Nativité. Il y avait des chansons, des drames, des défilés, des histoires nous parlant de traditions. Dire que maintenant il faut tout écouter ça dans une langue étrangère."

"Et pourtant, mon cher ami, nous sommes de culture, de tradition chrétienne nous aussi les Canadiens français. Je comprends bien que l'esprit anti-religieux qui se veut être à la mode mène le bal à Radio-Canada, mais cette soi-disant élite ne pourrait-elle pas respecter les croyances, les coutumes d'une population qui au moins hors-Québec se dit encore à 93 pour cent chrétienne? Car vous savez, mon cher ami, il paraît que c'est nous qui payons la note. Plusieurs s'en fichent peut-être bien de ce qui se passe à la télévision française le jour de Noël, même ceux qui sont chargés de la programmation. Mais nous les vieux, nous qui sommes seuls, ne méritons-nous pas ce qu'il y a de mieux? D'ailleurs, c'est bien ce que Radio Canada nous répète tous les jours: 'Vous méritez ce qu'il y a de mieux'."

"Écoutez, mon cher ami, promettez-moi une chose. Écrivez-leur à ces gens-là. Moi, je suis couverte d'arthrite et je n'ai pas le courage d'écrire. Je sais qu'ils ont l'oreille un peu dure. Mais il faut qu'ils sachent que certaines gens ne sont pas indifférents, qu'il y en a encore plusieurs qui, le jour de Noël, tiennent à autre chose qu'au cirque, à la peinture, aux sports et aux discours d'un René Lévesque."

Monsieur le Directeur de programmes, j'ai voulu tenir ma promesse à une vieille amie. Il m'a fait plaisir de le faire. D'autant plus que je partage plusieurs de ses idées. Auriez-vous la bonté de me dire ce que je devrais répondre à cette bonne dame?

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués envers la culture et la tradition canadienne-française.

Antoine Gaborieau
Saint-Boniface, Manitoba
le 3 janvier 1984

c.c.: La LIBERTÉ

Voir la réponse de la Société Radio-Canada en page 14.

Un hommage à Rosa Therrien à l'occasion de sa retraite

Le conseil diocésain de la Ligue féminine catholique du Manitoba a voulu reconnaître d'une façon tangible le travail assidu de Rosa Therrien, en lui offrant un certificat de mérite de la LFC et un cadeau, le 20 décembre dernier.

L'abbé Lucien Roy, aumônier, Cécile Bahuaud, Hélène Blais et Germaine Robert, de l'exécutif du conseil, se sont rendus au nouveau domicile de Mme Therrien, au Parc Windsor, pour rendre hommage à cette dame qui aura 87 ans le 14 janvier.

On se souvient que Rosa fut présidente fondatrice de la section paroissiale de Lorette en 1964; responsable du comité diocésain de presse en 1967-68 et du comité des résolutions en 1970-71.



Mme Rosa Therrien, lorsque la LFC du Manitoba lui a rendu hommage à l'occasion de sa retraite.

Rosa Therrien fut aussi correspondante à La LIBERTÉ pendant de nombreuses années. Un travail "sans merci", mais qu'elle aimait profondément, car sa ténacité au fait français la stimulait constamment.

Le certificat de mérite indique bien "pour services rendus à la communauté chrétienne" et encore "membre exemplaire de la Ligue tout au cours des années".

Hélène BLAIS

POINT

On ne veut pas manquer la fin du monde

D'une année à l'autre, d'un mois à l'autre, en effet, d'un instant à l'autre, pourrait être donné le signal de la fin du monde, avec le déclenchement d'une guerre nucléaire globale.

On ne sait pas durant quelle activité nous serons surpris, en flagrant délit de vivre nos derniers moments. Mais nous voulons respirer une dernière fois l'air qui nous procure la vie; regarder une dernière fois un paysage, une création, un être aimés; sentir une dernière fois avec tout le corps ses émotions; se préparer un dernier moment à la tentante violence de la pulvérisation finale, inévitable.

Celles et ceux qui s'inquiètent de manquer ces moments et de disparaître sans avoir le plaisir d'en être conscients, ne doivent plus s'inquiéter. Il vient de sortir sur le marché nord-américain un nouveau produit appelé ZERO.

ZERO est un dispositif électronique qui peut être raccordé à n'importe quel appareil de radio. Il s'agit d'un signal à la fois lumineux et sonore qui est donné lorsque certains mots codés sont prononcés sur les ondes. Bien sûr, il faut choisir un poste qui fonctionne 24 heures sur 24. (CKSB est donc malheureusement exclu.) L'état de fonctionnement de ZERO est testé à tous les jours pendant deux secondes.

Le gadget est équipé d'un micro-chip programmé de façon à identifier le langage de la fin du monde (en anglais seulement pour le moment). C'est comme si on écoutait la radio à votre place pour que vous ne manquiez pas les dernières minutes avant le moment final. Nous ne disposerons que d'une demi-heure au maximum entre le lancement des premières fusées intercontinentales aux USA et l'annihilation des villes américaines et canadiennes par des missiles russes.

Vaut mieux ne pas paniquer et risquer votre vie dans la rue

Pour cette demi-heure, il y a des options à choisir et des préparatifs techniques à faire. Si vous demeurez assez loin des villes, vous pouvez toujours sauter dans votre voiture et vous diriger le plus vite possible en direction du nord. Si par contre vous habitez, par exemple, à Winnipeg ou dans les environs, vaut mieux ne pas paniquer et risquer votre vie dans la rue.

Un peu de sérénité vous permettra de vous lancer dans votre activité préférée, que ce soit de faire du ménage, faire à manger, faire l'amour, regarder la télé, prier, critiquer votre voisin, vous prendre en pitié, vous déprimer encore plus, prendre un double gin, fumer, manger, prendre une douche, vous coucher et dormir, songer à vos rêves brisés, ou ne rien faire du tout.

ZERO est garanti à vie. L'appareil coute environ 199$ aux USA, 499$ au Canada. Ce n'est pas cher quand vous considérez les inquiétudes que vous allez épargner. S'il vous arrivait de trépasser d'une manière naturelle, la garantie est passée à vos successeurs.

ZERO est disponible chez tous les marchands qui vendent des abris nucléaires.

La compagnie offre aussi un excellent abri nucléaire: l'INFINI. L'abri est en spécial pour 999$ (USA) avec l'achat de ZERO. L'INFINI porte aussi une garantie à vie qui ne couvre pas les catastrophes naturelles et les accidents qui se produisent lorsque l'abri sert à des fins autres que celles de l'holocauste nucléaire.

Quand ZERO donnera le signal, vous saurez que vous êtes prêts pour l'INFINI. Satisfaction ou remboursement garanti.

Jean-Pierre DUBÉ

Pour la visite de Jean-Paul II au Manitoba

Les Chevaliers sont chargés des souvenirs officiels

Les Chevaliers de Colomb du Conseil d'État-Manitoba, comprenant 72 Conseils répartis à travers la province, auront en exclusivité, au Manitoba, le droit d'autoriser la fabrication et la distribution des souvenirs commémoratifs qui seront vendus à l'occasion de la Visite du Pape à Winnipeg en septembre prochain.

À cet effet, un Comité de Chevaliers fut constitué, sous la direction de Frank Wellink, président de la firme Technical Products International.

À ce jour, le Comité a émis quelques directives ou suggestions:

1. L'emblème officiel national de la Visite du Pape au Canada doit être frappé sur tous les articles commémoratifs qui seront frabriqués.

2. Tous groupes ethniques qui désireront des souvenirs ayant une inscription gravée ou lithographiée en leur langue propre doivent en faire la demande le plus tôt possible.

3. Le Comité encourage l'emploi de matériaux manitobains pour la création et la fabrication de ces articles commémoratifs. Exemple: employer la cire d'abeille manitobaine pour la fabrication de chandelles.

4. Le Comité incite fortement tous nos artistes et nos fabriquants à lui soumettre leurs suggestions. Elles seront prises en considération.

5. Tous les souvenirs commémoratifs acceptés par le Comité seront de bon goût. Ils seront autorisés en collaboration avec le Secrétariat national pour la Visite du Pape.

6. L'on pourra se procurer ces souvenirs commémoratifs approuvés par le Comité soit par commande postale, soit dans l'un ou l'autre grand magasin à rayons ou encore à des boutiques autorisées qui seront installées sur les lieux de la Célébration lors de la visite officielle.

7. Pour toutes communications avec le Comité des Souvenirs commémoratifs pour la viste du Pape, s'adresser comme suit:

M. Frank Wellink
696, avenue Greene
Winnipeg, Manitoba
R2K OM6

Le Secrétariat des finances pour la Visite du Pape à Winnipeg tient à souligner que tous les profits provenant de la vente des souvenirs commémoratifs seront une source de revenus aidant à défrayer les coûts de cette visite.

Le CUSB a lancé une exposition sur les Indiens

Pour détruire les mythes de la Main

"Des *wagon-burner* alcooliques avec leurs savagesses prostituées à temps partiel effraient les plus missionnaires des missionnaires" n'est pas une vision des Indiens partagée par tous.

Pour les étudiants en anthropologie au Collège universitaire de Saint-Boniface, une chose est claire en ce qui concerne les Amérindiens: leurs problèmes actuels sont le résultat de l'exploitation par les Blancs. D'où l'idée de préparer une exposition qui retourne dans le passé de ce peuple colonisé.

"L'indianité Ojibway: un continent, une conquête, une réserve" retrace le peuplement de l'Amérique et l'évolution de ces premiers fondateurs du pays.

"Avant tout, nous avons voulu démystifier l'Indien qui est sur la rue Main," explique le professeur d'anthropologie au Collège, Jean-Marc Fontan. "Ce projet devrait permettre aux gens de comprendre pourquoi il y a plusieurs Indiens alcooliques, prostitués, criminels..."

Pour arriver à connaître ce monde qui fréquente l'hôtel Occidental (ou la Tourist), les étudiants du Collège ont entrepris une recherche qui a démarré fin septembre et s'est concrétisée par la présente exposition. Les trois périodes de l'exposition couvrent l'arrivée des Indiens, l'arrivée des Blancs et les tentatives actuelles d'intégrer les Indiens dans un monde blanc.

Point intéressant. En plus de présenter l'évolution de l'indianité canadienne, les membres du cours d'anthropologie des Amérindiens ont choisi de se pencher plus particulièrement sur celle de la nation Ojibway. On y retrouve donc des photos, des outils et des textes sur ces chasseurs-cueilleurs-collecteurs qui habitent le bois canadien au nord du lac Supérieur.

Grosse propagande?

La dernière partie de l'exposition présente quelques luttes que vivent présentement les autochtones du pays. Sans négliger les moyens adoptés par nos gouvernements pour consolider les intérêts de l'indigène et du Blanc.

D'après Anne-Marie Magnifico, étudiante inscrite dans le cour sur les Indiens en Amérique du Nord au Collège, la rencontre entre les Blancs et les Indigènes n'a pas été des plus favorables comme le sous-entendent certains manuels d'histoire. "Au début, les Indiens sont heureux. Arrivent les colonisateurs et ils ne le sont plus. On leur a imposé toute une nouvelle culture!"



Anne-Marie Magnifico, Jacques Vrignon et Jean-Marc Fontan: trois des responsables d'une exposition pour prendre conscience de la situation de l'Indien.

"Le premier pas pour changer les choses" et le premier objectif de cette exposition est d'offrir une prise de conscience de la situation autochtone au Canada.

"Informer pour conscientiser, c'est la raison d'être du projet. Surtout que le message que nous offrons n'est pas celui qu'on retrouve souvent chez les médias," signale Jean-Marc Fontan. Toutefois, "ce n'est pas de la grosse propagande. C'est plutôt une autre perception des Indiens".

N'empêche que "L'indianité Ojibway: un continent, une conquête, une réserve" n'expose pas de solutions aux problèmes que connaissent présentement les autochtones canadiens.

"Ce n'est pas à nous d'apporter une solution. Le message finalement de cette exposition est d'être moins critique à l'égard des Indiens. Ce qui leur permettrait de reprendre leur culture en main," estime Jean-Marc Fontan.

Soulignons que cette expérience de muséologie sera suivie d'un nouveau cours l'année prochaine au Collège universitaire de Saint-Boniface. D'après Jean-Marc Fontan, le nouveau cours, qui traitera des différents aspects de la muséologie, pourrait répondre aux besoins des organismes comme la Société historique de Saint-Boniface.

L'exposition se poursuivra jusqu'au 27 janvier au Collège universitaire de Saint-Boniface.

Roland STRINGER

CKSB à l'aréna

Le dimanche 5 février, à 19h30, les Canadiens de Montréal affronteront les Jets à l'aréna de Winnipeg.

RADIO-RÉVEIL sera présent lors de cette partie qui promet d'être passionnante et vous invite à assister également. À cette fin, RADIO-RÉVEIL distribuera cinq paires de billets tous les matins de la semaine entre 6h00 et 9h00. Bien sûr, il vous faudra répondre à une petite question...

Si vous voulez faire partie des 200 personnes qui accompagneront RADIO-RÉVEIL à la rencontre Jets-Canadiens, le 5 février, écoutez RADIO-RÉVEIL du lundi au vendredi de 6h00 à 9h00.

LE CARNET CULTUREL

Des noms à boire debout

Pour ne laisser qu'un petit avant-goût de ce qui se passera à la fête du dixième anniversaire du Centre culturel franco-manitobain, voici quelques noms des personnes ou groupes qui y seront.

La Roche, Flambée, Laurent Roy, Gérald Laroche, Gerry & Ziz, Pierre Trudel, Suzanne Campagne, Louis Dubé, Denis Connelly, Réal Bérard, Hélène Lemay, Agnès Gousseau, Marcelle Forest, Léo Gosselin, Pauline Charrière, Pat Joyal, Hélène Molin, Normand Tougas, Marie Patenaude, Normand Dugas, La chorale de la Fédération des Aînés franco-manitobains, les Intrépides, les Blés au Vent, les Danseurs de la Rivière-Rouge, le Cercle Molière et les comités culturels de diverses communautés franco-manitobaines.

Au CCFM, les 20, 21 et 22 janvier.

Des deux bords de la rivière

Pas de gros spectacles en fin de semaine. Cependant, deux méritent d'être soulignés.

Au Foyer du Centre culturel franco-manitobain, Gisèle Fredette. De retour des demi-finales à Granby, cette interprète franco-manitobaine est parmi les plus appréciées présentement du côté francophone. Depuis sa participation à "Au creux de la chanson" en 1982, on a eu la chance de la revoir sur scène à quelques reprises. Notamment au Contact Franco-Ouest en mai 83. Elle passera bientôt à l'émission "À guichets fermés" avec les lauréats du Prix Aurèle-Séguin.

La formation de Gisèle Fredette est vaste: danse ballet et jazz, théâtre, musique de plusieurs genres. On peut même l'entendre parfois chanter le O Canada avant une défaite des Jets.

De l'autre côté de la Rouge, les "Ministers of Soul" au Royal Albert valent bien le voyage. Avec Marcel Soulodre comme chanteur, autrefois connu pour son travail en tant que technicien pour le Cercle Molière, les "Ministers of Soul" font du rock qui n'est pas méchant!

LE FILM DE LA SEMAINE



"J'ai épousé une ombre"

Surtout connue à Winnipeg pour son rôle dans "Le Retour de Martin Guerre", Nathalie Baye revient à l'affiche dans ce dernier film du cinéaste marseillais, Robin Davis.

J'ai épousé une ombre repasse la vie d'une femme-mère, laissée par son mari, qui décide de recommencer sa vie. Comment? D'abord, en quittant Paris pour le Midi de la France, pour le soleil et la mer.

Bien que le film ne se passe pas au 17e siècle comme **Le retour du Martin Guerre**, dans lequel Nathalie Baye jouait la femme de Martin. Son personnage, pris dans une situation similaire, fait drôlement penser à celui de **Martin Guerre**, interprété par Gérard Dépardieu.

En route pour le Midi, cette femme se retrouvera dans un hôpital à la suite d'un déraillement de train. C'est dans l'hôpital qu'elle est prise par erreur pour une autre personne. Et l'histoire commence...

Ajoutons que pour son prochain projet cinématographique, Nathalie Baye travaillera avec le producteur Alain Sarde et le réalisateur Bertrand Tavernier, dans un film intitulé **La soeur perdue**. Il sera tourné - tenez vous bien - au Manitoba, Canada. L'histoire se passe en 1850, l'année de la réunion de deux Françaises sur le sol canadien.

Au Cinéplex (non recommandé aux enfants).



Gisèle Fredette, en spectacle au Foyer cette fin de semaine. Dans cette photo, nous la voyons répéter une chanson lors du Contact Franco-Ouest.

40-0 en février

***Ceux qui survivront le mois de janvier auront au moins la chance de connaître la dernière création de* 40 Below Mime.**

Futur Shokk est un mélange de mime et de photographie au laser que 40 Below Mime a développé lors d'un séjour en France avec le bien connu Etienne Weil.

Sous la direction de Giuseppe Condello, ce spectacle dépeint l'homme et sa technologie. S'ajoute à ce spectacle par la seule troupe de mime au Manitoba, deux autres travaux: **Act without words II** et **If the shoe fits**.

Au théâtre Gas Station du 1er au 4 février.

Roland STRINGER



Tirage de la loterie de l'UNF
du 18 décembre 1983

Voici la liste des heureux gagnants:

Prix de consolation:

Jacques Rave, Louise Vandale, A. Kowe, Roland Lavoie, Sandra Everet, D. Jounot, R. Power, Eddie Foubert, Norbert Labossière, Mauricette Rave.

3e prix: Eddie Foubert

2e prix: Annick Adam

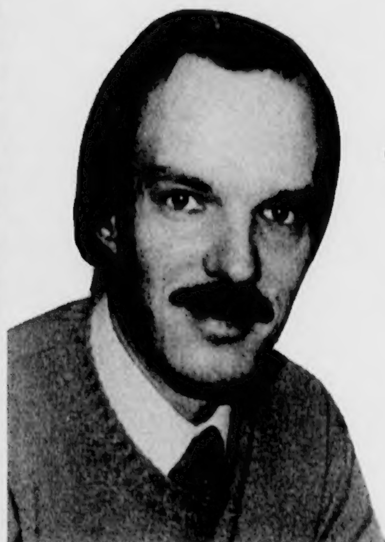
1er prix: B. Jounot



Le mardi 17 janvier de 21h15 à 22h45

actualités

retransmettra en direct du Collège de Saint-Boniface



Les débats de la réunion spéciale
de la SFM sur le projet de loi sur l'article 23

Comme à l'accoutumée, ACTUALITÉS sera présente lors de cet événement capital pour l'avenir de la communauté franco-manitobaine.

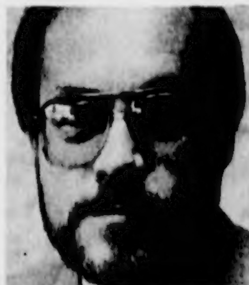
Cette émission spéciale sera animée et analysée par Frédéric Nicoloff, assisté de Daniel Fortier, Taïeb Soufi et Rhéal Teffaine.



Daniel Fortier



Taïeb Soufi



Rhéal Teffaine



Réalisation: JACQUELINE BLAY

CKSB

LE CERCLE MOLIÈRE

présente

Coup de sang

de Jean Daigle

mise en scène de Claude Dorge

"une histoire bouleversante"

"une terre, quatre femmes... un homme qui déclenchera le grand drame de Coup de Sang"

Première fois au Cercle Molière

ROLANDE GARNIER
Depuis de nombreuses années, nous pouvons voir cette comédienne mezzo-soprano sur la scène ("Les Batteux"), à la télévision de Radio-Canada ("Marie-Anne Gaboury"), ou l'entendre, en tant qu'artiste invitée à l'Orchestre symphonique de Winnipeg, au Manitoba Opera Association et "Golden Voices", Rainbow Stage et au MTC.

Rolande jouera le rôle de la Mère, propriétaire de la terre, dans **Coup de Sang.**

GERMAINE GOSSELIN MARION

Germaine est membre de la Chorale des Intrépides et membre aussi de la Chorale des Sts. Martyrs-canadiens. En mars 1982, elle a tenu le rôle de la mère, Germaine Fillion, dans "Les batteux" de Marcien Ferland.

Germaine tiendra le rôle de Marie, la femme délaissée dans **Coup de Sang.**





CAROLE FREYNET

Originaire de Sainte-Anne, Carole fait présentement ses études scolaires au C.U.S.B. Toutefois, elle possède l'expérience de la scène, ayant participé pendant les trois dernières années au Festival Théâtre Jeunesse du Cercle Molière.

Carole interprétera le rôle de Irène, la jeune épouse, dans **Coup de Sang.**

Salle Pauline-Boutal, du 10 au 17février à 20h00

Sainte-Rose-du-Lac: le 19 février — Saint-Jean-Baptiste: le 21 février — Notre-Dame-de-Lourdes: le 23 février

Billets en vente au guichet du Ccfm 233-8972

Le CALENDRIER

Jeudi 12

- Le Foyer du CCFM présentera l'interprète Gisèle Fredette du jeudi au samedi.

- Les toiles de Joan Kaufman et de Rosemary Kowalsky seront en exposition à la Galerie d'art de Winnipeg.

- "Remember Me" (Les anciennes odeurs), de Michel Tremblay, débutera au théâtre Warehouse.

Vendredi 13

- Le film "Cutters Way" pourra être vu à la Galerie d'art de Winnipeg.

- Daniel Léveillé et compagnie feront un spectacle de danse moderne au théâtre Gas Station vendredi et samedi.

Samedi 14

- L'examen pour l'admission à l'Association des traducteurs et interprètes du Manitoba aura lieu à 13h00. (944-3096)

Lundi 16

- Le film "Clair de femme", de Costa-Gavras, sera présenté au Cinéma Main, à 20h00.

Vendredi 20

- "Le festin des retrouvailles" ouvrira la fête du 10e anniversaire du Centre culturel franco-manitobain, à 18h30.

L'HEBDO-PALMARÈS

Le palmarès français et anglais de la semaine de **Sept heures bonhomme** de Radio-Canada et **Québec Rock** passe à l'antenne de CKSB lors de l'émission **Pulsation**.

Du côté français:

1 - **Charlelie Couture**
Local Rock
2 - **Daniel Lavoie**
Tension attention
3 - **Pierre Bertrand**
Ma blonde m'aime
4 - **Sylvie Boucher**
Dans les rues de New York
5 - **Corbeau**
Tit-Verrat
6 - **Bill**
Au nom de la loi
7 - **Jim Corcoran**
Ça tire à sa fin
8 - **Veronique Beliveau**
Ah! Qu't'es doux
9 - **Tess**
Le beat

À surveiller:

Jacques Higelin	Boogie rouillé
Michel Rivard	J'ai peur, j'ai peur

Du côté anglais:

1 - **Rolling Stones**
Undercover of the night
2 - **Duran Duran**
Union of the snake
3 - **Yes**
Owner of a lonely heart
4 - **Bob Dylan**
Union sundown
5 - **Rough Trade**
Weapons
6 - **Midnight Oil**
Power and the Passion
7 - **The Doors**
Gloria
8 - **Culture Club**
Karma Chameleon
9 - **Huey Lewis and the News**
Heart and soul
10 - **Billy Idol**
Rebel yell

À surveiller:

Sheena Easton	Telefon
38 Special	If I'd been the Passion
The Romantics	Talking in your sleep

Grunthal et Sainte-Anne mènent dans leur division respective

La Hanover-Taché a des meilleurs joueurs

Le premier mois de la 26e saison de la HT a surpris bien du monde. La ligue qui réunit une dizaine d'équipes sénior du Sud-Est commence à générer de l'intérêt parce qu'elle a réussi à rapatrier des joueurs de qualité qu'elle avait perdus à d'autres ligues. C'est du moins ce qui se produit dans la division Sud...

Les équipes de Grunthal, La Broquerie et Saint-Malo voient augmenter leurs chances de réussir encore mieux que l'an dernier avec le retour dans leur formation de joueurs des autres ligues sénior ou junior. En particulier les Warriors, en fin de semaine dernière, qui ont battu, avec beaucoup de difficulté, les Elks d'Ile-des-Chênes.

La victoire n'a été assurée que vers la fin des dix minutes de prolongation. Les spectateurs ont été tenus en haleine dans la dernière moitié du 3e engagement alors que cinq but ont été comptés.

Quelle est la recette des Warriors? Selon l'entraîneur, Norbert Collette, si l'équipe commence à avoir du succès cette année, c'est que les joueurs sont ensemble depuis longtemps et ils commencent à montrer de la confiance: "ça a commencé il y a longtemps, ils étaient champions dans les Pee Wees, dans les Bantams et les Midgets".

Deux autres facteurs contribuent à une remontée de Saint-Malo dans la HT. L'équipe est en forme parce qu'une majorité des joueurs ont participé l'an dernier au hockey d'été à Winnipeg. Leur équipe a remporté le championnat.



Gerry Hourd en est à sa 2e année derrière le banc d'IDC: on va se rendre aux finales encore.

Ensuite, il y a le retour d'Arthur Coulombe, au centre, qui est en train de se tailler une place définitive parmi les meilleurs compteurs. Arthur est revenu avec les Warriors après une saison complète sur la liste des blessés, et après avoir joué avec Steinbach et Morris. À 27 ans, on le considère un peu comme un vétéran puisqu'il jouait déjà pour l'équipe sénior à l'âge de 14 ans.

Un autre Coulombe, Henri, a réintégré la formation à 34 ans, après une absence de quelques années. Blessé à l'aine la semaine dernière, on attend son retour au jeu d'ici un mois.

De la discipline

"Tout le monde commence à jouer ensemble," souligne Norbert Collette, précisant que la défensive solide de Saint-Malo est le fait du duo André Collette et Marcel Coulombe: "Ils jouent bien leur position".

"Cette année, on essaie de jouer avec plus de discipline, ajoute l'entraîneur qui se considère comme un autre membre de l'équipe: tout le monde sait jouer; il faut quelqu'un pour contrôler", pour diriger la conception des jeux.

À Ile-des-Chênes, la saison ne se présente pas trop mal non plus (voir le classement). Dans sa 2e saison derrière le banc des Elks, Gerry Hourd croit que son équipe a plus de potentiel que celle de l'an dernier. Surtout à cause du retour d'un vétéran, Ted Kaptein.



Ted Kaptein permet aux Elks d'organiser trois lignes qui peuvent scorer.



L'entraîneur, Norbert Collette: les joueurs sont ensemble depuis leur enfance.

Cela a permi aux Elks de développer trois lignes qui peuvent marquer des buts, comparativement à deux l'an dernier. Mais Gerry Hourd avoue que sa formation n'a pas atteint la forme souhaitée. Et puis, pas une rencontre n'a encore été jouée avec tous les atouts d'Ile-des-Chênes présents.

En effet, a expliqué l'entraîneur et père des deux meilleurs compteurs de l'équipe, Rodney et Curtis Hourd, plusieurs membres des Elks travaillent en soirée. De plus, une 4e ligne a été constituée grâce à des jeunes de l'équipe juvénile locale, lesquels ne sont pas toujours disponibles.



Marcel Coulombe à la défense: de la position.

Ce qui est certain, c'est que ces joueurs vont se libérer pour les séries éliminatoires, auxquelles les Elks ne doutent pas de participer. "Nous allons nous améliorer," a promis l'entraîneur. L'an dernier, Ile-des-Chênes a perdu de justesse en finale contre Sainte-Anne-des-Chênes, après avoir vaincu les Habs de La Broquerie dans le 7e match de la demi-finale.

"Presque toutes les équipes sont meilleures cette année, affirme Gerry Hourd; la ligue présente maintenant du hockey comparable à celui des autres ligues sénior de la province."

Jean-Pierre DUBÉ

Le classement

SUD

Grunthal	9	1	18
La Broquerie	8	3	16
Saint-Malo	7	3	14
Mitchell	4	5	8
Saint-Pierre-Jolys	1	11	2

NORD

Sainte-Anne	8	2	16
Landmark	6	5	12
Niverville	5	4	10
Ile-des-Chênes	5	7	10
Lorette	0	12	0

Vendredi 13

- *Sainte-Anne à Ile-des-Chênes*
- *Mitchell à Saint-Malo*
- *Niverville à Landmark*

Samedi 14

- *Saint-Pierre-Jolys à Lorette*

Dimanche 15

- *Landmark à Niverville (14h30)*
- *Grunthal à Saint-Malo (14h30)*
- *La Broquerie à Mitchell*

Mardi 17

- *Mitchell à Sainte-Anne*
- *Ile-des-Chênes à Saint-Pierre-Jolys*

Mercredi 18

- *Saint-Malo à La Broquerie*

Vendredi 20

- *Niverville à Ile-des-Chênes*
- *La Broquerie à Landmark*
- *Mitchell à Saint-Pierre-Jolys*
- *Grunthal à Saint-Malo*

Samedi 21

- *Sainte-Anne à Lorette*

Les meilleurs compteurs

Arthur Coulombe, Saint-Malo	24	19	43
Fern Piché, La Broquerie	14	27	41
Gilbert Dubé, La Broquerie	24	16	40
Ron Freynet, Sainte-Anne-des-Chênes	14	17	31
René Kaptein, Ile-des-Chênes	9	22	31
Larry Plett, Landmark	13	15	28
Ted Kaptein, Ile-des-Chênes	14	13	27
Robert Bérard, Saint-Pierre-Jolys	17	9	26
Cliff Peters, Landmark	14	11	25
Jacques Levesque, Saint-Pierre-Jolys	9	16	25

La province s'engagera avec prudence dans la réforme du financement scolaire

Le rapport Nicholls, publié juste avant Noël, était attendu depuis six mois. Mais quand on sait que la dernière étude en profondeur sur le financement de l'éducation est parue voilà vingt ans, on devient moins tatillon.

L'objectif assigné au sous-ministre adjoint chargé de l'administration et des finances au ministère de l'éducation était à la fois vaste et généreux: proposer un nouveau système de financement pour améliorer l'égalité d'accès aux possibilités d'éducation pour les élèves.

En gros, cela signifie régler le problème entre les divisions scolaires riches et les pauvres. Autrement dit, ne plus lier la taxe foncière avec le financement de l'éducation. (*L'impôt foncier étant, de toute manière, vu comme une taxe "régressive" puisque les riches la paye plus aisément que les moins riches.*).

C'est facile à dire. Parce que, en principe, la grande majorité des Manitobains est d'accord. **Mais ce n'est pas facile à faire.** Parce que si le financement de l'éducation ne doit plus dépendre sur les impôts fonciers, il faudra bien augmenter d'autres types d'impôts. Une mesure qui risque toujours d'être mal comprise par l'électorat.

Les quatre exigences

Comme pour compliquer encore plus la job de Glenn Nicholls, ses propositions sur une nouvelle manière de financer l'éducation devaient satisfaire quatre exigences:

- **l'équité pour les élèves** *(c'est-à-dire l'égalité d'accès à l'éducation)*

- **l'équité fiscale** *(c'est-à-dire que les dépenses scolaires ne doivent pas être proportionnelles à la valeur immobilière d'une division, mais plutôt à l'effort fiscal des citoyens)*

- **l'autonomie locale** *(c'est-à-dire qu'il n'est pas question de proposer que le gouvernement finance l'éducation à 100 pour cent, pour ne pas déplaire aux commissaires d'écoles convaincus que l'autonomie locale dépend du pouvoir de prélever de l'argent)*

- **la responsabilité financière** *(c'est-à-dire que le gouvernement a une bonne idée sur la façon dont l'argent est dépensé)*

Évidemment, ces quatre principes de base ne sont pas toujours faciles à concilier. "Si la province désire garantir l'égalité d'accès aux possibilités d'éducation à tous les élèves, est-ce que ses politiques de financement risquent de nuirent à l'autonomie locale?" se demande Glenn Nicholls. Bien sûr, la réponse peut être oui. Ce qui amène l'auteur du rapport à conclure "qu'il fallait adopter un compromis pour mettre ces principes en équilibre".

Trois recommandations essentielles

Cette notion de compromis, de présenter des recommandations (une soixantaine) politiquement applicables est nette tout au long des 230 pages du rapport. Glenn Nicholls souligne d'ailleurs l'idée de mettre progressivement en place les réformes qu'il suggère.

Le sous-ministre adjoint propose toutes une série de mesures techniques pour ***Favoriser une plus grande équité dans les écoles du Mantioba***, (c'est le titre de l'étude).

Trois recommandations sont essentielles:

- *Que la taxe foncière en tant que source de financement soit amputée de son lien avec l'éducation.*

- *Que le gouvernement manitobain s'efforce d'abandonner progressivement la taxe foncière pour se tourner vers des formes d'imposition moins régressives et qu'il n'augmente pas le taux de la taxe foncière en 84.*

- *Que le gouvernement se dote des moyens nécessaires pour financer à 90 pour cent (en principe 80 pour cent actuellement) les dépenses des commissions scolaires.*

D'autres recommandations touchent la nécessité d'éliminer le handicap financier entre des divisions riches et pauvres. Glenn Nicholls propose un système où la province verserait des compensations monétaires aux divisions pauvres.

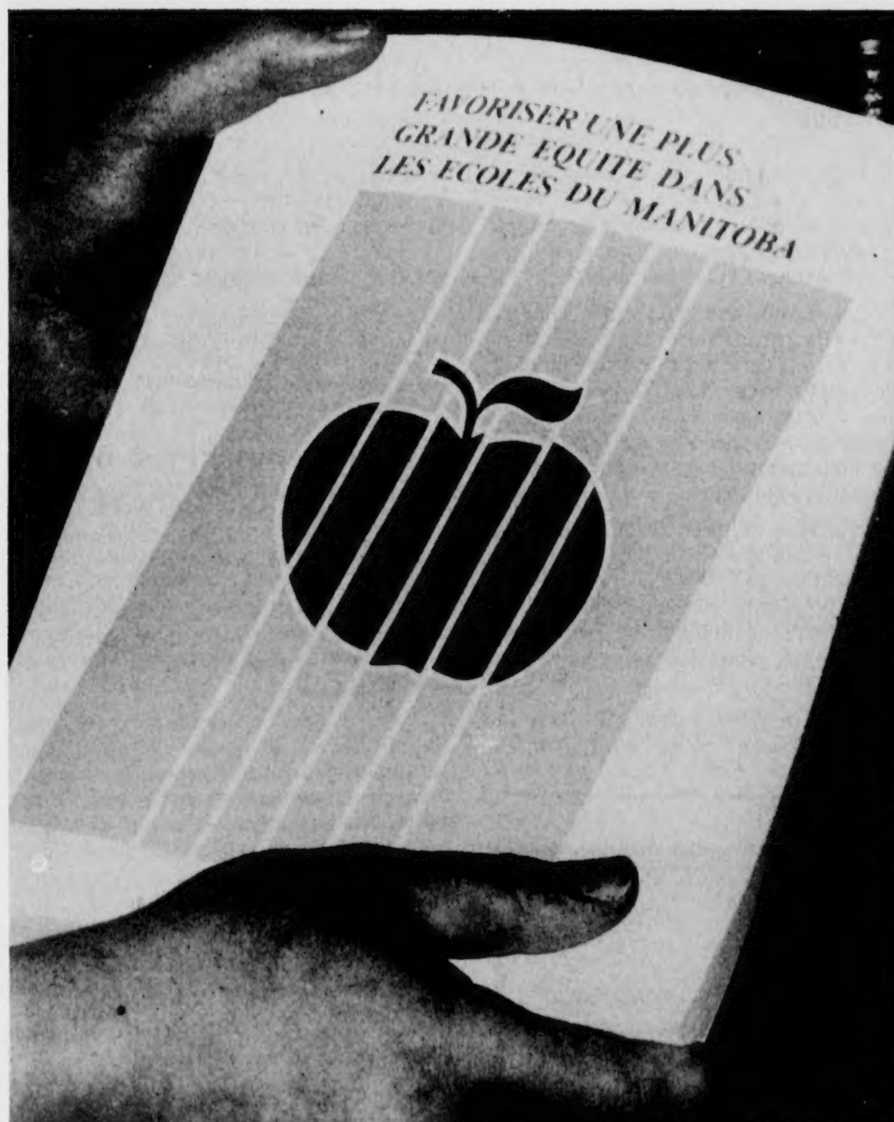
Extrême prudence

Bien entendu, il faut souligner qu'il s'agit de recommandations qui n'engagent en rien le gouvernement provincial; et que plusieurs recommandations dépendent de la volonté du gouvernement de procéder à une réévaluation des taxes financières.

Il y a donc fort à parier que la province s'engagera avec la plus extrême prudence dans la réforme du financement de l'éducation. La ministre de l'éducation a déjà donné le ton lors de la présentation de l'étude: Maureen Hemphill a avoué qu'il y aura peu de changement touchant le financement en 84.

Et 1985 sera très vraisemblablement une année électorale...

Bernard BOCQUEL



La couverture du rapport de 232 pages rédigé par Glenn Nicholls. L'étude a été intitulée "Favoriser une plus grande équité dans les écoles du Manitoba". Une précision qui vaut la peine d'être ajoutée en cette période délicate de quasi-prébilinguisme plus ou moins officiel: l'étude est disponible en français!

L'étude sur le financement par rapport à l'éducation française

Glenn Nicholls mérite une bonne note

L'ambition du rapport présenté fin décembre par le sous-ministre adjoint, Glenn Nicholls, est résumée dans le titre de son rapport de 232 pages: *Favoriser une plus grande équité dans les écoles du Manitoba*. Une ambition réussie pour l'éducation française.

Une recommandation en particulier a été très bien accueillie par ceux qui pensent que les écoles françaises devraient être regroupées au sein de commissions scolaires gérées par les francophones.

"Nous reconnaissons qu'il faut se pencher davantage sur les structures au sein desquelles les services sont actuellement offerts aux élèves. Nous pensons qu'un comité ou un groupe d'étude séparé devrait être chargé de se pencher sur la question des frontières des divisions scolaires et sur les questions connexes."

Le directeur général de la Fédération provinciale des comités de parents "trouve très important que Glenn Nicholls reconnaisse le problème". Actuellement, la FPCP est en train de documenter les problèmes auxquels l'éducation française doit faire face

A la réunion annuelle de la Fédération en mars, les parents ne manqueront sûrement pas de demander au gouvernement la mise sur pied d'un groupe d'étude chargé de trouver des solutions aux problèmes. "On pourra s'appuyer sur Nicholls," explique Pierre Laurencelle.

Le Dr Nicholls a fait toute une série de recommandations touchant l'enseignement **du** et **en** français.

Une vieille demande

Entre autres, il recommande de ne plus verser des octrois de développement aux écoles françaises ou d'immersion, mais une subvention de 300$ par élève "équivalent plein temps". (Un élève est considéré à plein temps s'il suit 75 pour cent de ses cours en français.)

Notons aussi au passage que Glenn Nicholls fait bien la différence entre le programme de conversation française, de français de base, d'immersion et de français. Il souligne aussi la nécessité de donner une définition claire des divers programmes d'enseignement du français. Une demande vieille comme l'éducation française



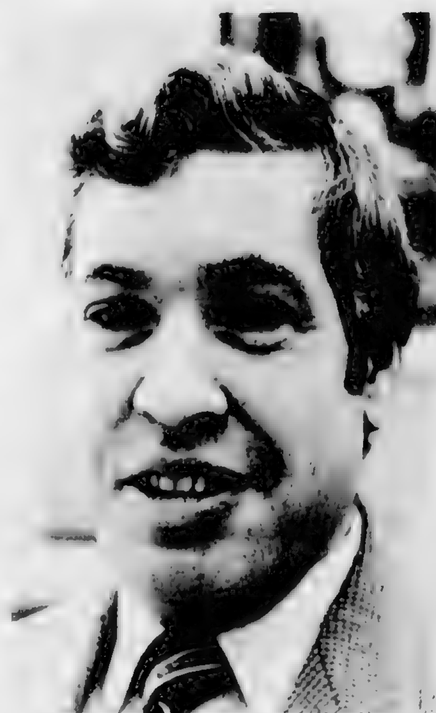
Le sous-ministre adjoint chargé de l'administration et des finances au ministère de l'éducation souhaite par ailleurs qu'une "étude soit entreprise afin de déterminer quels seraient les coûts supplémentaires" liés aux programmes d'enseignement du français et en français. Il reconnaît donc que l'éducation française coûte plus cher

Enfin, on sait que la question du coût du transport des eleves peut poser des problemes dans le cas de l'enseignement en français. A ce chapitre, le bilan est encore positif pour les francophones

Le transport serait réglé

Glenn Nicholls recommande en effet "que le gouvernement provincial assume entièrement les frais de transport aller retour des élèves". Certes sous certaines conditions. Mais qui ne devraient pas créer de problèmes pour les écoles françaises

Cette recommandation est intéressante pour la simple raison que la très large majorité des écoles françaises ne peuvent plus bénéficier des octrois de développement, puisqu'elles sont à leur stade de développement maximum



Pierre Laurencelle, directeur général de la FPCP. Bravo à Nicholls.

Maintenant, il faut bien souligner que le rapport Nicholls bénéficiera à l'éducation française dans la mesure où les recommandations seront mises en vigueur.

Plusieurs recommandations ***"pour favoriser une plus grande équité dans les écoles du Manitoba"*** exigent de l'argent que le gouvernement ne possède pas nécessairement. Surtout en période économique difficile.

Il reste que le sous-ministre de l'éducation, Ronald Duhamel, nous a indiqué "qu'un certain nombre de décisions seront annoncées d'ici la fin du mois". Bien qu'il ne veuille pas donner plus de détails, il s'agit probablement de décisions liées aux priorités du gouvernement néo.

On verra bien si les francos font partie de ces priorités.

Bernard BOCQUEL

REPÈRES

en pages 12 et 14

REPÈRES

La construction à la hausse

Selon des statistiques de la Société d'hypothèques et de logement du Canada, le nombre de mises en chantier domiciliaires au Manitoba était trois foir plus élevé en 1983 que l'année précédente. Un porte-parole de la société a précisé qu'on avait commencé la construction de 5 200 maisons dans les centre urbains de la province l'an dernier, par rapport à 1 600 en 1982. La construction d'appartements a aussi connu une hausse considérable, passant de 690 en 82 à 2 000 l'an dernier. Il attribue cette situation à des taux d'intérêt moins élevés et à une économie plus stable.

Les maisons à la hausse

Le prix de maisons à Winnipeg est un peu plus élevé aujourd'hui qu'il l'était il y a un an. C'est ce qu'indique un sondage mené par la compagnie Royal Trust. L'étude indique que les maisons à Winnipeg sont parmi les moins chères au pays. Dans certains quartiers, comme Southdale, les prix ont augmenté de près de 12 pour cent. Dans le quartier de Saint-James, par contre, les valeurs ont diminué d'environ 5 pour cent.

Desjardins défend

Le ministre de la santé, Laurent Desjardins, a nié les allégations voulant que les hôpitaux de la province auraient été placées dans une situation de crise en raison d'un manque de subventions gouvernementales. Le Manitoba, a-t-il précisé, se place au deuxième rang des quatre province de l'Ouest au chapitre des dépenses per capita en services hospitaliers. L'Alberta est au premier rang. Laurent Desjardins estime, par ailleurs, que le gouvernement fédéral devrait à nouveau assumer la moitié des coûts de la santé. Selon lui, il est difficile d'évaluer la contribution fédérale aux programmes de santé, mais elle équivaut à moins de la moitié des coûts. Des réductions dans la part fédérale coûteront 700 millions de $ au Manitoba au cours de cinq prochaines années.

Fournier en avril

Le cas de Paul Fournier sera porté en appel à la Cour de comté de Winnipeg au cours du mois d'avril. M. Fournier a été acquitté d'une accusation d'excès de vitesse par le juge Robert Trudel de la Cour provinciale, il y a quelques semaines, parce que la contravention était rédigée en anglais seulement. De plus en plus de Franco-Manitobains se présentent en cour depuis un certain temps pour contester la validité de lois unilingues anglaises au Manitoba.

Commissaires contre professeurs

Une décision de la commission scolaire de Winnipeg a soulevé une violente critique de la part de l'Association des enseignants du Manitoba. Selon cette décision, les parents et les commissaires pourraient être appelés à participer à la sélection des directeurs et des sous-directeurs d'écoles. La présidente de l'Association des enseignants, Linda Asper, craint que cette mesure ne transforme la procédure d'embauche en arène politique. Elle insiste pour que le choix des directeurs d'écoles demeure la responsabilité des administrateurs de la division scolaire.

81 aux moins de 18 ans

La Commission de classification des films du Manitoba a interdit aux moins de 18 ans 81 films en 1982-83, soit 12 de plus que l'année précédente. Selon la présidente de la Commission, deux raisons principales pourraient avoir provoqué cette hausse. D'une part, plus de films montrent des actes violents et sexuels, d'autre part, les membres de la Commission ont changé d'attitude à cet égard.

L'article 23 amendé est discuté en Chambre

La Société franco-manitobaine ne se prononcera que le 17

Le "suspense" va durer jusqu'au bout. Les Franco-Manitobains devront attendre le 17 janvier au soir pour savoir si la SFM recommandera d'approuver ou de rejeter les dernières propositions gouvernementales touchant l'article 23.

Théoriquement, le conseil d'administration de la SFM s'était réuni le mardi 10 janvier pour se prononcer sur la version "finale" présentée publiquement le 3 janvier par le ministre aux affaires franco-constitutionnelles, Andy Anstett.

Mais comme les membres du conseil n'ont obtenu une copie de l'opinion de l'expert constitutionnel, Joseph Magnet, qu'au courant de la rencontre, ils ont choisi d'étudier plus à fond son avis avant de prendre position.

Le président de la SFM, Léo Robert, n'a donc pas voulu commenter le document de Me Magnet. Il maintient toutefois que, sur le **plan pratique**, les Franco-Manitobains ne peuvent pas perdre en votant en faveur des propositions gouvernementales.

L'affaire se complique si on aborde la question sur le **plan juridique**. Léo Robert tient en effet à être assuré que les amendements constitutionnels à l'article 23 ne diminueront pas sa portée. "Ma grosse préoccupation, c'est de garder l'article 23 intact. Il ne faudrait pas se retrouver en 1994 (*la date à laquelle toutes les lois à traduire devront être traduites*) avec des morceaux en moins."



Le président de la SFM, Léo Robert. "Tanné".

Il y a donc fort à parier que Léo Robert n'a pas eu une discussion particulièrement fructueuse avec Andy Anstett, le lundi 9 janvier, lorsqu'il lui transmettait une nouvelle fois ses inquiétudes. Le président de la SFM refuse de donner des détails de la réunion avec le ministre.

Pas une réunion tous les deux mois

Léo Robert est aussi avare de commentaire lorsqu'on lui demande son sentiment à six jours de la réunion publique au Collège universitaire de Saint-Boniface. Bien qu'il s'avoue "tanné", il ajoute: "mon sentiment peut changer d'ici mardi". C'est vrai que les propositions pourraient bien changer aussi...

Quoi qu'il en soit, si les députés devaient approuver une version différente de celle sur laquelle les Franco-Manitobains se prononceront le 17 janvier, cette réunion publique sera vraisemblablement la dernière avant l'assemblée annuelle du mois de mars. "On ne peut quand même pas tenir une assemblée générale tous les deux mois," estime le président de la SFM.

Rappelons que les Franco-Manitobains seront appelés à voter sur la résolution modifiant la constitution du Canada, qui ne comprend plus les articles touchant les services en français.

Les services en français ne seront plus, comme convenu en mai dernier, garantis dans la constitution. Ils dépendront d'une loi provinciale qui pourra être modifiée à loisir par une majorité de députés manitobains.

Nous publions dans ce numéro le texte, en français, dans une page payée par la Société franco-manitobaine, de la résolution modifiant la constitution du Canada. Il s'agit du texte déposé en Chambre le 5 janvier par le gouvernement provincial.

Bernard BOCQUEL

La Seine propose à la Rouge

La division scolaire de la Rivière Seine a fait parvenir une demande à celle de la Rivière rouge pour qu'elle utilise l'école d'Ile-des-Chênes pour son programme français. Le directeur de la division, Jean Beaumont, a expliqué qu'il ne s'attend pas à un transfert important d'élèves, mais il a précisé que ça permettra à la Rouge d'envoyer des élèves si ça s'avère plus avantageux. Il a souligné que les deux divisions se sont déjà échangé des ressources techniques et professionnelles. C'est la première fois cependant que l'échange est offert au niveau des élèves. L'école française d'Ile-des-Chênes ouvrira ses portes en septembre.

ARTICLE 23
"À VOUS LE DERNIER MOT"
2ème séance

Aujourd'hui le 5 janvier 1984, le gouvernement du Manitoba dépose la résolution modifiant la Constitution du Canada. Le texte intégral de cette résolution est reproduit ci-dessous.

De paire avec cette résolution est déposée une loi statutaire légiférant sur les services en français. le texte de cette loi est disponible en composant le numéro **944-3788**.

Une réunion générale spéciale de la communauté francophone du Manitoba est convoquée pour le **mardi 17 janvier** à 19h30 en la salle Martial-Caron du Collège universitaire de Saint-Boniface. La communauté sera alors invitée à se prononcer sur cette dernière proposition qui a été présentée à la Société franco-manitobaine.

MOTION de résolution autorisant Son Excellence le gouverneur général à prendre une proclamation portant modification de la Constitution du Canada

Considérant que la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit que la Constitution du Canada peut, conformément à l'article 43 de cette loi, être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par une résolution de l'assemblée législative de la province concernée,

l'Assemblée législative de la province du Manitoba a résolu d'autoriser Son Excellence le gouverneur général à prendre, sous le grand sceau du Canada, une proclamation modificant la Constitution du Canada comme il suit:

PROCLAMATION MODIFIANT LA CONSTITUTION DU CANADA

1. La Loi de 1870 sur le Manitoba est modifiée par insertion, après l'article 23, de ce qui suit:

Liberté d'emploi du français et de l'anglais

23.1 Vu que le français et l'anglais sont les langues officielles du Manitoba, la liberté d'employer l'une ou l'autre, existant en vertu du droit du Manitoba lors de l'entrée en vigueur du présent article, ne peut être abolie ni restreinte par une loi de la Législature du Manitoba ou en application d'une de ses lois.

Égalité des deux versions des lois

23. (1) Les versions française et anglaise des lois adoptée dans les deux langues par la Législature du Manitoba ont également force de loi.

Définition de "loi"

(2) Au présent article et aux articles 23.3 et 23.6, "loi" s'entend au sens de "acte" à l'article 23.

Publication dans les deux langues officielles des lois adoptées après le 31 décembre 1985

23.3 (1) Sous réserve de l'article 23.6, les lois de la Législature du Manitoba adoptées après le 31 décembre 1985 sont inopérantes si elles ne sont pas imprimées et publiées dans les deux langues officielles.

Exception

(2) Par dérogation à l'article 23, mais sous réserve des articles 23.4 et 23.5, les lois de la Législature du Manitoba adoptées avant le 1er janvier 1986 ne sont pas inopérantes du seul fait de n'avoir été imprimées et publiées que dans une langue officielle.

Publication dans les deux langues officielles des lois d'intérêt public

34.4 (1) Les lois d'intérêt public figurant dans le recueil de 1970 des lois révisées du Manitoba et celles adoptées après le 1er janvier 1970 au plus tôt appartenant à une catégorie normalement assujettie à révision générale sont inopérantes si elles ne sont pas imprimées et publiées dans les deux langues officielles pour le 31 décembre 1993 au plus tard.

Révision générale des lois d'intérêt public

(2) Une révision générale des lois d'intérêt public du Manitoba adoptée après l'entrée en vigueur du présent article est inopérante si elle n'est pas imprimée et publiée dans les deux langues officielles.

Date limite de la révision

(3) Une révision générale des lois d'intérêt public du Manitoba est à imprimer et publier pour le 31 décembre 1993 au plus tard.

Date limite pour les lois de l'annexe

23.5 (1) Les lois figurant à l'annexe, ainsi que les lois qui les modifient ou les remplacent, sont inopérantes après le 31 décembre 1993 si elles ne sont pas imprimées et publiées dans les deux langues officielles à cette date au plus tard.

Date limite pour certains règlements

(2) Les règlements adoptés avant le 1er janvier 1986 qui, s'ils étaient adoptés à cette date du plus tôt, seraient inopérants par application du paragraphe 23.3 (1) faute d'être imprimés et publiés dans les deux langues officielles sont inopérants après le 31 décembre 1993 s'ils ne sont pas imprimés et publiés dans ces deux langues à cette date au plus tard

Exception pour les lois modificatives

23.6 Par dérogation à l'article 23, les lois de la Législature du Manitoba adoptées avant le 1er janvier 1994 et qui ne font que modifier des lois de cette législature elles-mêmes en vigueur bien qu'elles n'aient été imprimées et publiées que dans une langue officielle ne sont pas inopérantes du seul fait de n'avoir été imprimées et publiées que dans une langue officielle.

Maintien des droits

23.7 Les articles 23.1 ou 23.2 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits garantis par l'article 23

Autorités locales

23.8 Sous réserve de l'article 23, les municipalités, les divisions et districts scolaires ou les institutions constitués en collectivités ou administrations de compétence locale en vertu d'une loi de la Législature du Manitoba ne sont pas tenus d'adopter, d'imprimer ou de publier leurs arrêtés, règlements, règles ou résolutions en français et en anglais.

Langues autres que le français ou l'anglais

23.9 (1) Les article 23.1 à 23.8 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits et privilèges, antérieurs ou postérieurs à l'entrée en vigueur du présent article et découlant de la loi ou de la coutume, des langues du Manitoba autres que le français ou l'anglais.

Maintien du patrimoine multiculturel

(2) Toute interprétation du présent article doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Manitobains.

Lettres à LA LIBERTÉ

De nombreuses émissions fêtaient Noël à CBWFT

M. Antoine Gaborieau
Saint-Boniface (Manitoba)

J'aimerais vous remercier pour votre lettre du 3 janvier 1984 et pour les commentaires que vous avez formulés au nom de votre vieille amie.

Cette dame ne possédait sans doute pas, et c'est dommage, l'horaire de la télévision française pour le 25 décembre car sinon elle se serait rendu compte que les nombreuses émissions diffusées ce jour-là non seulement fêtaient Noël, mais encore s'adressaient à un auditoire très diversifié, comme le stipule notre mandat.

C'est ainsi qu'à 8h30 le matin du 25 décembre, l'émission "Passe-partout" souhaitait "un joyeux Noël" à nos très jeunes téléspectateurs.

À 9h00, "Le cadeau de David" racontait l'histoire d'une petite fille qui réalisait le message d'amour de la fête de Noël alors que les personnages de la crèche s'animaient et revivaient la période de la naissance de Jésus. Bien que destinée aux enfants, cette émission avait une portée universelle.

À 10h00, tous les chrétiens pouvaient, quel que soit leur âge et leur résidence, communier ensemble en regardant la "Messe de Noël" célébrée à la Cathédrale Saint-Etienne de Passau en Allemagne de l'Ouest.

À 16h00, "Second Regard" était, entre autres, consacré à l'histoire du Minuit Chrétiens et recevait, comme invité, Son Eminence Mgr Paul-Emile Léger.

Puis à 1705, CBWFT offrait un cadeau de Noël à ses téléspectateurs avec "Pierrot", une dramatique réalisée localement avec des comédiens de Saint-Boniface, et racontant l'histoire d'un jeune garçon à la voix pure et cristalline qui, la veille de Noël, est renversé par une voiture. Mais tout finit bien car Noël est un jour de paix et de joie. Ce drame bouleversant s'est mérité la palme de la meilleure dramatique de l'année 83 aux "Winnipeg Broadcast Awards".

Il était suivi, à 17h30, par deux productions manitobaines de l'Office national du film. Tout d'abord: "L'Esprit des Neiges" mettant en vedette Réal Bérard, l'artiste bien connu qui façonnait sous nos yeux une sculpture de neige, sorte de représentation totémique de la mythologie amérindienne. Ce film symbolique et poétique était d'une saisissante beauté.

Immédiatement après était présentép le court métrage "Au Revoir" au cours duquel Ziz, le compositeur bien connu de Saint-Boniface interprétait une chanson du même nom.

En soirée, à 21h00, nous avons diffusé le ballet Casse-Noisette avec les danseurs du Ballet Bolchoï de Moscou. Je vous rappelle que ce ballet de Tchaikoski matérialise les songes féériques d'une petite fille le soir de Noël.

Comme vous pouvez donc le constater, notre station s'était également consacrée à Noël ce jour-là, respectant ainsi les croyances de nos téléspectateurs franco-manitobains.

D'autre part, je vous prierai de rassurer votre vieille amie sur le fait que nous sommes très sensibles aux suggestions et commentaires de notre auditoire que nous essayons de satisfaire en lui offrant des programmes répondant à tous les goûts et axés sur la communauté.

Nous vous envoyons l'horaire et espérons que vous le ferez parvenir à votre vieille amie qui désirerait peut-être le recevoir hebdomadairement. Si c'est le cas, croyez bien que c'est avec grand plaisir que nous ajouterons son nom à notre liste d'envoi.

En outre, comme vous le savez sans doute, la plupart des émissions diffusées à notre antenne proviennent de Montréal. Elles sont également conçues pour attirer un auditoire diversifié et refléter tous les aspects de la culture canadienne. Divertissantes ou informatives, elles visent l'excellence et cherchent à contribuer de façon significative et durable au développement culturel du Canada.

C'est pourquoi, je me permets de transmettre votre lettre à notre service montréalais des Relations avec l'auditoire.

Bernard Turenne
Directeur des programmes
Télévision française - Manitoba
Winnipeg (Manitoba)
le 9 janvier 1984

c.c.: La LIBERTÉ

Un record d'assistés sociaux

Les autorités fédérales s'attendent à ce qu'un nombre record de Manitobains soient obligés cette année de soumettre des demandes d'assistance sociale ou d'autres formes d'aide financière lorsqu'ils auront épuisé leurs prestations d'assurance-chômage. Le gérant des services économiques de la section manitobaine du ministère de l'emploi s'attend à ce qu'environ 25 000 Manitobains seront placés dans une telle position d'ici la fin de l'année.

REPÈRES

Georges Provost candidat

L'ancien conseiller municipal, George Provost, sera dans la course à l'investiture du parti conservateur pour la circonscription de Saint-Boniface, en vue des prochaines élections fédérales. Il était candidat conservateur dans Radisson aux dernières élections provinciales et a été défait par le néo-démocrate, Gérard Lécuyer, maintenant ministre de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail George Provost est âgé de 47 ans.



Georges Provost

Clinique Youville en février

C'est le 1er février que la Clinique Youville ouvrira officiellement ses portes. Les Soeurs Grises du Manitoba sont à l'origine de ce projet. Le nouveau service favorisera la promotion de la vie et de la santé familiale. Les fonds seront fournis par les Soeurs Grises et par la Commission des services de la santé. La clinique Youville sera située au 33, rue Marion, dans le centre commercial Goulet.

IMPROMPTU

À la mémoire de Hyacinthe Lapointe

En parcourant le dossier biographique de Mary Jordan, on est frappé par son invitation aux femmes à prendre leur place dans la vie publique. Seule déléguée féminine de la région au ralliement du Congrès du Travail du Canada tenu à Montréal en 1960, elle traitait avec bien peu de femmes, même à cette époque; et elle disait à un reporter que la porte leur était grande ouverte dans l'action syndicale.

Elle était féministe, mais l'émancipation des femmes ne passait pas pour elle par les boutiques Unisex. Elle n'invitait pas non plus les femmes à grimper dans les poteaux de téléphone. (Les femmes qui se promènent en costume de policier à Winnipeg et de pompier à Toronto ont-elles gagné quelque chose? Quelques-unes seulement, marginales, sont disposées à ces singeries qui dégradent leur sexe, en autant qu'elles semblent vouloir entrer en compétition, ou encore en ressemblance avec l'autre.)

En même temps, elle s'inquiétait des recours aux grèves. Elle ne prévoyait probablement pas les pratiques agressives et omnipotentes des centrales syndicales d'aujourd'hui, le "cinquième pouvoir".

Née en 1899, Mary Jordan avait débuté comme secrétaire du "One Big Union" en 1924. Elle a continué lorsque ce syndicat est devenu affilié du CTC en tant que Conseil du Travail régional de Winnipeg. Son histoire du syndicalisme publiée en 1975 est aussi celle du leader manitobain R.B. Russell, décédé en 1964.

Son ouvrage sur Sara Riel lui méritait la même année le "prix de la renommée" de la Red River Historical Society. Depuis sa retraite en 1972, après presque un demi-siècle de travail de secrétariat, elle se consacrait aux recherches historiques et à la création littéraire.

• • •

Assez pour Mary aujourd'hui. Car son décès est survenu en même temps que celui d'une autre personne que j'ai eu la fortune de connaître, un ancien curé de campagne qui s'ennuyait à mourir (comme il disait lui-même) depuis qu'il était retenu à sa chambre, et qui est peut-être mort d'ennui effectivement... Hyacinthe Lapointe

Élevé à La Salle, il avait fini par devenir curé de La Salle, mais son premier ministère l'avait conduit à Saint-Alphonse, colonie en partie belge, et il lisait encore, à la retraite, des petits livres noirs imprimés en flamand. Il avait appris la langue flamande sur l'ordre de son évêque. C'est peut-être à cause de cela qu'il reçut un jour, sans avoir été consulté, le titre de prélat domestique, entraînant celui de "monseigneur", dont il fut grandement surpris! Il me disait n'avoir porté l'habit rouge que deux fois.

Des origines québécoises de sa famille, il avait gardé un gros bon sens et un sens de l'humour qui atténuaient son ennui, lui si sociable. Retiré à la ville, forcément, ses connaissances étaient surtout à la campagne, et une fois à l'hôpital, frappé d'apoplexie, des gens faisaient 80 milles pour venir le voir. Il était désormais inconscient.

C'est alors qu'on peut toucher du doigt littéralement, le problème du maintien artificiel de la vie. On lui pressait la main ou le front pour essayer de communiquer avec lui, peine perdue. Voilà "monseigneur" qui gisait défiguré, la bouche ouverte de travers, avec des tubes dans le nez, à côté d'un dément qui s'agitait en rejetant ses draps et en exposant son anatomie.

Des visiteurs bien sages qui avaient essayé vainement de le "réveiller" récitaient le chapelet. Combien sont généreux ces Canadiens français de la campagne de nos provinces de l'Ouest! Parmi les plus généreux de la terre, sans aucun doute.

Il devaient être soulagés, eux aussi, lorsqu'on lui a ôté les tubes et le sérum.

• • •

Les disparus de 1983... Dernièrement, un ancien employé de CKSB. J'ai vérifié les colonnes de la FREE PRESS pour m'assurer que c'était bien lui, car le communiqué entendu à CKSB ne le spécifiait pas. Serait-elle disparue aussi, la coutume d'une mention spéciale pour un ancien membre du personnel?

On a pensé à téléphoner au poste. C'était un samedi après-midi. Une voix ennuyée et sèche répond. "On prend pas d'avis de décès en fin de semaine. - Ce n'est pas pour un avis de décès, Monsieur, c'est pour ajouter quelque chose à un avis déjà annoncé. - Personne pour le prendre ici. C'est tout enregistré. - Il n'y a personne au poste pour vérifier les communiqués? - Personnes jusqu'à lundi. C'est tout enregistré. O.K.?"

On n'avait plus qu'à raccrocher en se disant qu'il n'est pas conseillé de mourir entre le vendredi et le lundi au Manitoba si on veut que "notre poste" soit mis au courant! Encore moins de demander un renseignement, encore moins de vouloir en ajouter un, si c'est quelqu'un de votre connaissance qui est passé de vie à trépas. "Les temps ont changé." Un dicton qu'on n'aime pas répéter mais qu'on entend malgré soi.

Cet employé dont j'évoque la mémoire travaillait souvent en fin de semaine, lui aussi. Combien de fois il s'est fendu en quatre pour accepter un avis de décès quand les bureaux étaient fermés, pour chercher un disque demandé à la dernière minute, par un des auditeurs de fin de semaine qui n'ont pas d'heures de bureau, pour donner lui-même les informations au micro quand l'annonceur était en retard ou au café, car il lui arrivait d'être seul à la console, répondant de tout ce qui passait en ondes, et il s'en chargeait gracieusement, tout en s'occupant de la technique qu'il maîtrisait à la perfection.

Je ne veux pas faire de généralisation, mais cet exemple de régime bureaucratique rejoint l'irresponsabilité dont il a été question ici récemment.

Rossel VIEN



Robert et France Barnabé

Robert et France, mariés le 31 octobre 1953 à Saint-Boniface, Manitoba, ont célébré leur 30 anniversaire.

À l'honneur du couple, leurs enfants aimeraient célébrer l'occasion avec un thé le 15 janvier 1984 au Club des Pionniers à Saint-Jean-Baptiste, de 14h00 à 17h00.

LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust
232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 956-1060

Guay Smith et Associés
avocats et notaires
Renald Guay Rémi J. Smith
Shane H. I. Tasker
Richard J. F. Chartier
807 Centennial House
310 Broadway et Donald
Winnipeg (R3C 0S6) 957-0540

PIERRE J.R. DENISET
(B.A., LL.B.)
AVOCAT ET NOTAIRE
300-400, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
Heures de travail
lundi au vendredi 8h30-17h30
mardi et jeudi 19h-21h
samedi 10h-14h
Téléphone: 233-0614

MARCOUX, BETOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
F.W. DuVAL
Roger R. LAFRENIÈRE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE MONNIN HOGUE& TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E.TEFFAINE C.R. L.V. TEILLET
M. MONNIN C.R. Ç.W. SHARP
A.J. HOGUE R. BILODEAU
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426

Optométristes

DR R.J. STANNERS
Optométriste, Examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

DR D.W. MULHALL
OPTOMETRISTE
198, St. Annes Sur rendez-vous seulement
Winnipeg, Manitoba Téléphone: 255-3990
R2M 3A1

Dr. R.J. Lecker Dr. M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice Hurtig 264, Portage
Téléphone: 943-6628

Assureurs

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC
1053, AUTUMNWOOD
AUTOPAC - TÉL. 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
FEU-VIE-MALADIE
CIS AUTOPAC

AUTOPAC
233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, Provencher, Saint-Boniface Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions-Bateaux-Tours Trains

Comptables

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
Tél.: 233-8593
Gabriel Forest, F.C.A.
Lucien Guénette, B.A., C.A.
Arthur Chaput, B.A., C.A.
André Blondeau, B.A., C.A.
Maurice Morissette, C.A.
Gilles Chaput, B.A., C.A.

H. A. MAGNE
Comptable agréé
Henri Magne, B. Comm. C.A.
200 - 170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
233-7842

Brackman, Downey & Co.
Comptables généraux agréés
- Comptabilité • Vérifications
- Impôts sur les revenus
- Services de gestion
- Informatique

Alan Brackman,
B.Comm.(Hons.) C.Ed., C.G.A.
James L. Downey, C.D., C.G.A.
Pièce 2 - 1808, rue Main
Winnipeg, Manitoba 338-7985

DR. E.M. FINKLEMAN
ET
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, avenue Portage,
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

LES PETITES ANNONCES

À VENDRE: Machine à écrire Olivetti (électrique), excellente condition, 225$. Tél.: 237-4689
-257-

INSTITUTRICE BILINGUE, qualifiée et certifiée, offre ses services comme tutrice privée pour les enfants et adultes. Disponible immédiatement Veuillez composer le 237-6027.
-254-

À LOUER: Appartement à 406, rue Saint-Jean Baptiste, libre le 1er février. Consiste du rez-de chaussée, sous-sol fini, garage et jardin. Deux ch. à coucher au rez-de-chaussée et une autre au sous sol. Poêle, réfrigérateur, laveuse et sécheuse, ainsi que chauffage, électricité et eau sont inclus dans le loyer de 550$ par mois. Tél : 237-9887 ou 1-422 5665
-270-

VENTE PRIVÉE: à Saint-Boniface, maison de 5 ch. à coucher avec revenue, près des écoles. Tél 247-6392.
-271-

ON CHERCHE: une maison à acheter à Saint Boniface, trois ou quatre ch. à coucher, sous bassement fini, garage en bon état. Tél.: 247-3220
-272-

DAME désire garder des enfants (âgés de deux ans et plus) chez elle au Parc Windsor. Tél.: 256-1050
-273-

INSTITUTEUR bilingue, qualifié, offre ses services comme tuteur pour les enfants et adultes Disponible de midi à 17h00. Veuillez composer le 943-0114
-274-

À LOUER: Parc Windsor, près de toutes commodités, "bachelor suite" au sous-sol d'un duplex Inclus frigos, poêle, laveuse, sécheuse, chauffage ainsi que toutes autres utilités. Libre le 1er février Composer le 257-9412
-275-

MAISON À VENDRE: Parc Windsor, trois ch. à coucher, deux salles de bain, salle de récréation, garage double, à deux pas de l'école Lacerte. Tél 253-9142
-276-

DÉMÉNAGEZ-VOUS AU CENTRE D'ACCUEIL COLOMBIEN? AVEZ-VOUS UNE MAISON À VENDRE? POUR UNE ÉVALUATION SANS OBLIGATION APPELEZ DIANNE BOURBONNAIS CHEZ DELBRO AU 257-2528 OU RÉSIDENCE AU 237-1631
-277-

À LOUER: Maison à Saint-Vital, près du chemin St. Anne's, de deux ch. à coucher, grand salon, poêle et réfrigérateur; libre le 1er février. Appelez le 257-5691
-278-

À VENDRE: Bungalow à Saint-Boniface, trois ch à coucher, sous-sol fini, deux ch. de bain, garage, 247-5126.
-268-

À VENDRE: Maison de cinq ch. à coucher, 146, rue Masson, Saint-Boniface, près des écoles, de la Cathédrale et des autobus. Composez le 233-6398
-269-

RECHERCHE: personne disposant de quelques heures par semaine pour promouvoir et vendre Le Connoisseur Brie (fromage de brie français de qualité). Appelez et laissez message au 1-857-3239 ou 1-353-2563
-256-

BESOIN des vendeur(se)s pour l'immeuble. SVP contacter Aline Danis pour une entrevue confidentielle au 257-2570 ou Pager 942-2471 Code 43445, Century 21 Danis Realty Ltd.
-258-

CHERCHE au Nord de Saint-Boniface, une maison le plus tôt possible. Signalez Dolorès: Pager 942-2491 Code 42511, Century21 Danis Realty Ltd au 257-2570
-259-

NORWOOD: Jolie maison, deux étages, trois ch à coucher, deux salles de bain, salle à manger, garage isolé, etc. 54 900$. SVP appelez Wilfrid au 255-4789 ou Aline au 257-2570, Century 21 Danis Realty Ltd
-260-

CENTRE de Saint-Boniface, belle grande maison, deux étages, trois ch. à coucher pour propriétaire, pleine cave. Suite au 2e, pourrait servir pour une ou deux familles. Garage avec "open pit". Wilfred au 255-4789, Century 21 Danis Realty Ltd. au 257-2570
-261-

OUVERT AU PUBLIC: dimanche le 15 janvier, de 13h00 à 16h00, 56, rue Inman, Saint-Vital, joli bungalow, deux ch. à coucher, plus extra au sous bassement, garage. Appelez Wilfrid au 255-4789 ou Century 21 Danis Realty Ltd. au 257-2570.
-262-

À VENDRE: Lot de rivière à Lorette, boisé, sur le Dawson. Appelez Léo Grouette au 257-2528, DELBRO
-263-

À VENDRE: Parc Windsor, bungalow, trois ch. à coucher, salle de famille avec salle de récréation et salle de jeu au sous-sol, garage. Léo Grouette au 257-2528 DELBRO
-264-

À VENDRE: Machine à écrire IBM sel. 1, clavier bilingue, excellente condition. Appelez le 257-7585
-265-

SAINT-BONIFACE: Place Gaboury, maison de trois ch. à coucher, sous-sol fini, garage, 64 900$. Les subventions de 5 000$ sont encore disponibles pour les nouvelles maisons
BAIE DUBUC: nouvelle maison, bungalow de 1076 pieds carrés, trois ch. à coucher, pour seulement 50 000$. Roland au 255-7510, Ducharme Agency au 256-4313, 755, chemin St-Mary's
-266-

VÉRITABLE OCCASION à saisir: un grand garage (6 à 8 voitures à la fois), complètement équipé, sera vendu pour le montant de l'hypothèque, dans un village francophone. Contactez l'IMMOBILIÈRE de ST-PIERRE LTÉE. Tél.: (204)433 7899.
-267-

Entrepreneurs de Construction

LSM
LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé Ferblanterie
Gouttières Ventilation
ROSSIGNON
"Sheet Metal & Heating"
491, chemin Sainte-Anne - Saint-Vital
R2H 0T1
Téléphone: 257-2921
René André 256-3340

Chiropraticiens

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE BOHÉMIER
154, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIENS
Gilbert et Gérald Bohémier

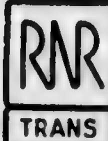
LE CLUB LA VERENDRYE
- *CLUB PRIVÉ*
- *Carte de membre requise*

614, rue des Meurons, Saint-Boniface
Téléphone: 233-8997

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners
réceptions et banquets
161, boulevard Provencher, Saint-Boniface
TÉLÉPHONE: 247-3319

ARROW » APPLIANCE SERVICE »
Tél: 233-3385
579 St. Mary's Road Winnipeg, Manitoba

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE
Luc DANDENAULT, Gérant
Résidence: 433-7633 Bureau: 433-7879
"LOEWEN FUNERAL CHAPELS"
Steinbach Tél.: 326-1351



AVIS AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

À la réunion générale annuelle de la Société franco-manitobaine tenue le 19 mars 1983, la proposition suivante fut présentée par Professeur A.R. Kear et appuyée par M. Georges Forest:

> *"Que les annexes A et B de l'avant-projet sur les modifications proposées à l'Acte du Manitoba soient publiées, dès que disponibles, dans La LIBERTÉ."*

ADOPTÉE

Le projet initial comprenait deux annexes A et B. Lorsqu'une entente fut conclue le 17 mai 1983, la version finale du texte comprenait seulement une annexe, celle qui est reproduite ci-dessous dans sa version intégrale.

ANNEXE LOIS D'INTÉRÊT PRIVÉ

An Act to incorporate the Roman Catholic Bishop of St L.M. 1871, ch. 37	
An Act to Incorporate the St. Boniface College	L.M. 1871, ch. 40
An Act to Incorporate the Religious Ladies under the name of "Les Soeurs de la Charité de l'Hôpital Générale de St Boniface"	L.M. 1872, ch. 29
An Act to Incorporate the Winnipeg Board of Trade	L.M. 1873, ch. 32
An Act to Incorporate Les Révérend Pères Oblats in the Province of Manitoba	L.M. 1873, ch. 35
An Act to Incorporate the Catholic Parishes and Missions in the Province of Manitoba	L.M. 1874, ch. 23
An Act to Incorporate the Historical and Scientific Society of Manitoba	L.M. 1879, ch. 24
An Act to Incorporate "The Community of the Sisters of the Holy Names of Jesus and Mary"	L.M. 1879, ch. 26
An Act to Incorporate "The Children's Home of Winnipeg"	L.M. 1887, ch. 59
An Act to Incorporate "Les Chanoines Réguliers de l'Immaculé Conception"	L.M. 1901, ch. 55
An Act to Incorporate the Carlton Club	L.M. 1901, ch. 57
An Act to Incorporate "La Congrégation du Très-Saint Rédempteur"	L.M. 1901, ch. 58
An Act to Incorporate "Les Franciscaines Missionnaires de Marie"	L.M. 1901, ch. 59
An Act to Incorporate "The Winnipeg Real Estate Board"	L.M. 1903, ch. 71
An Act to Incorporate the "Winnipeg Stock Exchange"	L.M. 1903, ch. 72
An Act to Incorporate "The North-West Grain Dealers' Association"	L.M. 1904, ch. 80
An Act to Incorporate "L'Institut de Notre Dame des Missions"	L.M. 1904, ch. 81
An Act to incorporate "The Young Women's Christian Association of Winnipeg"	L.M. 1904, ch. 91
An Act to Incorporate "Le Club Belge"	L.M. 1907, ch. 54
An Act to Incorporate "Les Cisterciens Réformés"	L.M. 1908, ch. 75
An Act to incorporate "Les Missionnaires Oblates de Saint-Boniface"	L.M. 1909, ch. 94
An Act to Incorporate the Union of Manitoba Municipalities"	L.M. 1909, ch. 104
An Act to Incorporate "La Congrégation des Filles de la Croix"	L.M. 1910, ch. 94
An Act to Incorporate "The Winnipeg Builders' Exchange"	L.M. 1910, ch. 119
An Act to Incorporate "Les Clercs de St. Viateur du Manitoba"	L.M. 1913-14, ch. 138
An Act to Incorporate The Rotary Club of Winnipeg	L.M. 1913-14, ch. 151
An Act to Incorporate L'Union Nationale Française de l'Ouest	L.M. 1913-14 ch. 159
An Act to Incorporate "Les Religieuses Carmelites"	L.M. 1915, ch. 101
An Act to Incorporate "The Society of Jesus"	L.M. 1915, ch. 108
An Act respecting the Roman Catholic Archiepiscopal Corporation of Winnipeg and the Roman Catholic Archdiocese of Winnipeg	L.M. 1917, ch. 109
An Act respecting the Synod of the Evangelical Lutheran Church of Canada	L.M. 1923, ch. 112
The Chartered Piano Tuners Act	L.M. 1926, ch. 119
An Act to Incorporate "The Better Business Bureau of Metropolitan Winnipeg"	L.M. 1930, ch. 102
An Act respecting "Insurance Institute of Manitoba"	L.M. 1932, ch. 96
An Act to Incorporate "The Alumni Association of the University of Manitoba"	L.M. 1935, ch. 97
An Act to Incorporate "Brandon College Incorporated"	L.M. 1939, ch. 117
An Act respecting "The Manitoba Registered Music Teachers' Association"	L.M. 1939, ch. 121
An Act to Incorporate "Les Petites Missionnaires de Saint Joseph"	L.M. 1940 (2e sess.), ch. 57
An Act to Incorporate "La Salette Fathers"	L.M. 1941-42, ch. 96
An Act to Incorporate "The Manitoba Division Canadian Weekly Newspapers Association"	L.M. 1944, ch. 72
An Act to Incorporate "Institut des Soeurs de Saint-Joseph de St. Hyacinthe"	L.M. 1944, ch. 75
An Act to Incorporate Manitoba Medical Centre	L.M. 1945 (1ère sess.), ch. 97
An Act to Incorporate "La Communauté des Soeurs de Notre-Dame de la Croix"	L.M. 1946, ch. 110
An Act to Incorporate the Society of Management Accountants of Manitoba	L.M. 1947, ch. 101
An Act to Incorporate "Les Pères Blancs, Missionnaires d'Afrique"	L.M. 1949, ch. 98
The Manitoba Accredited Public Accountants Act	L.M. 1950 (1ère sess.), ch. 100
An Act respecting the Holding of Real Property in Manitoba by The Manitoba and Northwestern Ontario Command and Branches of The Royal Canadian Legion	L.M. 1950 (1ère sess.), ch. 102
The Certified Public Accountants Act	L.M. 1950 (1ère sess.), ch. 103
An Act to Incorporate Co-operative Credit Society of Manitoba Limited	L.M. 1950 (1ère sess.), ch. 105
An Act to Incorporate "Les Soeurs de la Présentation de Marie"	L.M. 1950 (1ère sess.) ch. 106
An Act to Incorporate Manitoba Urban Association	L.M. 1952 (1ère sess.), ch. 78
An Act to Incorporate Downtown Business Association of Winnipeg	L.M. 1956, ch. 89
An Act to Incorporate The Young Men's Christian Association of Greater Winnipeg	L.M. 1956, ch. 99
An Act to Incorporate The Manitoba Federation of Agriculture	L.M. 1960, ch. 105
An Act to Incorporate St. Boniface General Hospital	L.M. 1960, ch. 109
An Act to Incorporate St. Boniface Sanitorium	L.M. 1960, ch. 110
An Act to Incorporate Ste. Rose General Hospital	L.M. 1960, ch. 113
An Act to Incorporate Résidence Ste. Thérèse Home for the Aged	L.M. 1960, ch. 114
An Act to Incorporate Taché Hospital for Chronic and Geriatric Patients	L.M. 1960, ch. 116
An Act to Incorporate The Association of Assessing Officers of Manitoba	L.M. 1961 (1ère sess.), ch. 95
An Act to Incorporate Canadian Association for the Mentally Retarded, Manitoba Division	L.M. 1961 (1ère sess.), ch. 103
The Speech and Hearing Therapy Act	L.M. 1961 (1ère sess.), ch. 105
An Act to Incorporate The Missionary Oblate Fathers of Keewatin	L.M. 1962, ch. 123
An Act to Incorporate The St. Boniface College Scholarship Fund	L.M. 1962, ch. 126
An Act to Incorporate Providence St. Thérèse	L.M. 1963, ch. 136
An Act to Incorporate The Winnipeg Art Gallery	L.M. 1963, ch. 138
An Act respecting the Holding of Real Property in Manitoba by The Manitoba and Northwestern Ontario Provincial Command of the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada and Units of the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada	L.M. 1964 (1ère sess.), ch. 77
An Act to Incorporate the Catholic Foundation of Manitoba or La Fondation Catholique du Manitoba	L.M. 1964 (1ère sess.), ch. 81
The Anglican Church of Canada Temporalty Act	L.M. 1965, ch. 110
An Act to Incorporate The Manitoba Law School Foundation	L.M. 1965, ch. 121
An Act to Incorporate Manitoba Museum of Man and Nature	L.M. 1965, ch. 122
An Act to Incorporate Planetarium	L.M. 1965, ch. 123
An Act to Incorporate the United Way of Greater Winnipeg	L.M. 1965, ch. 128
An Act to Incorporate The Manitoba Institute of Registered Social Workers	L.M. 1966, ch. 104
An Act to Incorporate The Wildlife Foundation of Manitoba	L.M. 1966, ch. 107
An Act to amend An Act to incorporate "Les Chanoinesses Régulières des Cinq Plaies"	L.M. 1968, ch. 100
An Act to Incorporate Thompson Golf Club	L.M. 1968, ch. 101
An Act respecting Société franco-manitobaine	L.M. 1969 (1ère sess.), ch. 26
An Act respecting Marionistes, St. Boniface	L.M. 1969 (1ère sess.), ch. 28
An Act respecting Les Soeurs de Miséricorde	L.M. 1969 (1ère sess.), ch. 29
An Act respecting Misericordia General Hospital	L.M. 1969 (1ère sess.), ch. 30
The Manitoba Municipal Secretary-Treasurers Association Act	L.M. 1969 (1ère sess.) ch. 31
An Act to amend and consolidate An Act to Incorporate Manitoba Pool Elevators	L.M. 1969 (1ère sess.), ch. 32
An Act to Incorporate the Brandon University Students' Union	L.M. 1969 (2e sess.), ch. 47
An Act to Incorporate The Manitoba Sports Federation - La Fédération Manitobaine des Sports	L.M. 1970, ch. 134
An act to provide for the merger of Credit Union League of Manitoba 1967 Limited and Co-operative Credit Society of Manitoba Limited	L.M. 1971, ch. 107
The Manitoba Mental Health Research Foundation Act	L.M. 1971, ch. 108
An Act to Incorporate The Certified General Accountants Association of Manitoba	L.M. 1973, ch. 38
The Mount Carmel Clinic Act	L.M. 1974, ch. 81
An Act to Incorporate The Red River Community College Students' Association	L.M. 1974, ch. 87
An Act to Incorporate United Health Services Corporation	L.M. 1974, ch. 88
The University of Manitoba Students' Union Act	L.M. 1975, ch. 58
An Act to provide for the amalgamation of La Centrale des Caisses Populaires du Manitoba Ltée and La Centrale des Caisses Populaires du Manitoba Credit Union Limited	L.M. 1977, ch. 67
The Winnipeg Foundation Act	L.M. 1980, ch. 98

Lois municipales d'intérêt public

An Act respecting the Town of Hartney	L.M. 1905, ch. 17
The Portage-la-Prairie Charter	L.M. 1907, ch. 33
An Act respecting the Rural Municipalities of Brokenhead, Ste. Anne, St. Clemens, Springfield, St. Andrews, Woodlands and the Town of Beausejour	L.M. 1934, ch. 62
The Brandon Charter	L.M. 1939, ch. 95
An Act to validate the Establishment of Certain Hospital Districts and Medical Nursing Unit Districts and Certain Proceedings Taken by Governing Boards and Municipalities in connection therewith	L.M. 1947, ch. 21
An Act respecting the Village of Ste.-Rose-du-Lac	L.M. 1947, ch. 92
An Act to provide for the Incorporation of the Village of St Lazare	L.M. 1949, ch. 90
An Act to provide for the Incorporation of the Village of Powerview	L.M. 1950 (1ère sess.), ch. 87
The Consolidated School District of Seven Oaks Consolidation Act	L.M. 1959 (1ère sess.), ch. 7
An Act respecting the Town of The Pas	L.M. 1970, ch. 115
The Thompson Charter	L.M. 1970, ch. 119
The City of Winnipeg Act	L.M. 1971, ch. 105
An Act respecting The Rural Municipality of Morris, The Rural Municipality of MacDonald, The Rural Municipality of Roland, The School District of Kane Nº 2006 and The Morris-MacDonald School Division Nº 19	L.M. 1975, ch. 47

Lois d'intérêt public n'appartenant pas à une catégorie normalement assujettie à révision générale

An Act to amend "The Land Drainage Act"	M.C. 1924, ch. 56
The Rural Credits Act	M.C. 1924, ch. 173
The Provincial Savings Act, 1924	M.C. 1924, ch. 174
The Soldiers' Taxation Relief Act	M.C. 1924, ch. 183
The Land Drainage Arrangement Act, 1935	L.M. 1935, ch. 23
The Municipal Improvements Assistance (Manitoba) Act, 1939	L.M. 1939, ch. 45
The Manitoba Corporation Income Tax Act, 1949	L.M. 1949, ch. 64
An Act to provide for the Extension of the Boundary of the Province of Manitoba in the Northwest Angle Inlet of Lake of the Woods	L.R.M. 1954, ch. 21
An Act respecting the Boundary between the Provinces of Manitoba and Ontario	L.R.M. 1954, ch. 22
An Act respecting the Boundary between the Provinces of Manitoba and Ontario	L.R.M. 1954, ch. 23
The Poultry Breeders Act	L.R.M. 1954, ch. 202
The Succession Duty	L.R.M. 1954, ch. 252
The Manitoba Volunteer Reserve Act	L.R.M. 1954, ch. 284
An Act respecting the Title to Certain Lands	L.M. 1955, ch. 78
An Act to Incorporate The Manitoba Association of School Trustees	L.M. 1965, ch. 73
The Manitoba - Northwest Territories Boundary Act, 1966	L.M. 1966, ch. 5
The Manitoba Association of School Trustees Act	L.M. 1972, ch. 21
The Health Sciences Centre Act	L.M. 1972, ch. 80
The Convention Centre Corporation Act	L.M. 1972, ch. 83
The Centennial Projects Tax Status Act	L.M. 1974, ch. 32
The Manitoba-Saskatchewan Boundary Act (1980)	L.M. 1980, ch. 23
An Act respecting the Assessment of Property for Taxation in Municipalities in 1981 and subsequent years	L.M. 1980, ch. 71

Cette annonce s'inscrit dans une série de messages voulant souligner le rôle joué aujourd'hui par CP Rail dans le développement des moyens de transport dont le Canada aura besoin demain.

«DU CHARIOT DE FERME AU CHARIOT MÉCANIQUE. PLUS D'UN SIÈCLE D'INNOVATIONS»

Le service intermodal. Nous avons créé le néologisme pour désigner un système comportant deux ou plusieurs modes de transport. Il faut ajouter qu'à CP Rail, l'application a précédé de plusieurs années l'appellation.

Le concept a vu le jour au Canada, il y a plus de cent ans, lorsque la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic pensa utiliser trois types de wagons pour transporter les produits de la ferme au marché : un wagon plat pour les voitures, un wagon fermé pour les attelages et, il va sans dire, une voiture pour les cochers.

Le service intermodal prit une nouvelle dimension lorsque notre premier train transcontinental et le grand voilier W.B. Flint se donnèrent rendez-vous à Port Moody en Colombie-Britannique. Pour la première fois, une cargaison de balles de soie en provenance d'Orient fut transbordée directement d'un navire à un train et transportée par rail à l'intérieur du pays.

Route, rail, marché. Mer, rail, marché.



Ce chariot à cadre de préhension soulève sans effort des remorques et des conteneurs longs de plus de 13 m pouvant contenir jusqu'à 37 tonnes et demie (34 tonnes métriques) de marchandises. Chaque chariot peut coûter jusqu'à [illegible] $. Pour le chargement et le déchargement des trains en service intermodal au Canada, CP Rail utilise [illegible] 8 grands chariots à cadre de préhension et [illegible] plus petits du même type.

UN SERVICE CANADIEN DE PORTE À PORTE

C'est vers 1950 que le service intermodal commença à susciter un véritable intérêt. À cette époque, des remorques routières furent transportées sur des wagons plats à une distance de plus de 500 kilomètres. Le ferroutage venait de naître.

Les expéditeurs purent bientôt assurer la livraison de leurs produits à des centaines ou des milliers de kilomètres sans que leurs camions n'aient à se rendre plus loin que la gare ferroviaire la plus proche.

Le transport ferroutier économisait temps, frais de manutention et de carburant.

La conteneurisation ne devait pas tarder à faire son apparition. Essentiellement, le conteneur est une remorque sans roues. Son utilisation permet de transborder un chargement d'un camion à un wagon ou à un navire.

Les grandes installations portuaires firent l'acquisition du matériel nécessaire à la manutention de ces nouveaux contenants. C'était l'avènement de la livraison de porte à porte à l'échelle mondiale.



[illegible]

Le commerce international connut un essor prodigieux.

UN CONTENEUR TYPIQUEMENT CANADIEN

À nos yeux, l'immense étendue de notre pays militait en faveur d'un système de transport par conteneur différent et mieux approprié. Ces considérations nous amenèrent à créer le premier conteneur de régime intérieur exclusivement, pour nos clients canadiens.

Pour concurrencer le transport par remorque routière, notre conteneur fut conçu plus haut, plus large et plus long que le conteneur maritime.

Il se prête au transport d'une multitude de produits : postes de radio et machines à écrire, aliments en conserve, quincaillerie, vêtements, articles de sport. Des milliers de produits sont ainsi acheminés vers l'industrie et le consommateur.

Notre conteneur s'adapte aussi à des besoins particuliers. Muni d'un groupe réfrigérant-chauffant, il permet le transport des marchandises périssables en toute saison et en toute sécurité.

Doublé de parois de polyéthylène, il sert au transport de marchandises sèches en vrac telles que boulettes de plastique ou engrais et se vide facilement à l'aide de machines soufflantes.

Notre conteneur se présente en deux longueurs : 13,49 m et 8,97 m (44 pi 3 po et 29 pi 5 po). En paire ou par trois, ils occupent la surface entière d'un wagon plat, évitant toute perte d'espace.

DES MILLIERS D'UNITÉS DE MATÉRIEL SPÉCIALISÉ

Aujourd'hui, CP Rail compte près de 7 000 unités dans son parc intermodal : 1 500 conteneurs de régime intérieur, 1 900 wagons porte-conteneurs, 1 500 remorques routières et 2 000 wagons ferroutiers.

Au nombre de 22, nos terminaux intermodaux sont répartis de Saint-Jean à Vancouver. Et l'expansion continue. Nous agrandissons nos terminaux de Regina et de Calgary. Un autre est en voie de construction à Edmonton.

LES CHEFS DE FILE DU TRANSPORT INTERMODAL

Au cours des cinq dernières années, le système intermodal de CP Rail a représenté un investissement de 80 millions $ dans les conteneurs en régime intérieur, les terminaux et le matériel de manutention. C'est un sytème de transport unique… conçu pour les besoins particuliers des expéditeurs canadiens, un élément-clé dans le développement des moyens de transport de l'avenir en Amérique du Nord.

CP Rail. Les innovateurs du transport intermodal, les promoteurs de nouveaux concepts et de nouvelles techniques essentiels à l'avancement de l'économie canadienne.

À CP Rail, l'efficacité et la rentabilité du transport des produits canadiens viennent en priorité. C'est notre raison d'être. Et c'est aussi un gage de prospérité.

Pour nous, pour nos clients, pour le Canada.



Le terminal [illegible] de [illegible] couvre 46 acres. Il est situé au cœur du système intermodal de distribution de CP Rail. Faisant partie d'un ensemble de 22 terminaux à même vocation, il comporte 5151 m de voies et a une capacité annuelle de 138 000 conteneurs et remorques. Le 23e terminal intermodal de la compagnie sera construit à Edmonton cette année.

CP Rail

AVEC NOUS, LE CANADA VA DE L'AVANT.

Saint-Adolphe





Le Club Amical tenait son dernier party de l'année, le 30 décembre. À cette occasion, il y avait Gertrude Bohémier et Philippe Parisien qui égayèrent la soirée avec de la musique. On fêta ce soir-là Joseph Moroz et Armand Aubin, à l'occasion de leur anniversaire.

Concours de Noël des C de C

Les Chevaliers de Colomb d'État provincial ont organisé, encore cette année, un concours de dessin au temps de Noël avec thème "Keeping Christ in Christmas".

Voici les gagnants du concours local, Conseil Provencher #2450: 8 ans et moins Joanne Perron, 1er, 20$; Robert Milette, 2e, 10$; Lisa Braun, 3e, 5$

Les 9 et 10 ans: Daniel Boisjoli, 1er, 20$; Renée Neufeld, 2e, 10$; Debbie Spiers, 3e, 5$; Marc Taylor, 5$. Les 11 et 12 ans Jean-Paul Fredette, 3e, 5$. Les 13 et 14 ans: Joanne Parisien, 3e, 5$

Claude Boisjoli, Grand Chevalier du Conseil Provencher, est venu faire la présentation des prix aux gagnants le 5 janvier

Denise HANCOX **Edmée LEGAL**



Les gagnants présentent leur chèque

Saint-Jean-Baptiste

Finalement, une salle d'attente!

Voilà l'important message de la réunion annuelle de l'association récréative de Saint-Jean-Baptiste tenue le 20 décembre.

Le président sortant de charge, Richard Lafond, donnait la bonne nouvelle en démontrant que le financement était assuré, que les plans seraient préparés en janvier et que la construction se ferait en février et mars.

Il s'agira d'une structure très simple, à un étage, qui offrira le strict nécessaire. La salle d'attente coûtera environ 130 000$, amplement couvert par le fonds de construction, des octrois provinciaux et municipaux et un petit emprunt de la St. Jean Development Corporation

En fait, la plupart des activités du comité Parc & Récréation en 1983 concernait le problème de l'aréna: démolition de la vieille salle d'attente, organisation du grand gala de novembre, lobbying pour l'obtention d'octrois, etc. En terminant l'année financière au 31 octobre 1983 avec un surplus de 11 500$ comparé à 1 800$ un an plus tôt, le comité et les employés du Parc & Récréation se sont bien débrouillés en 1982-83

Aux élections, Richard Lafond a été réélu, alors que Mona Lavallée et Ulysse Marion étaient élus en remplacement de Bernard Baril et Gilles Sabourin (sortant de charge)

Florent BEAUDETTE



Le comité 1983-84 de Parc & Récréation de Saint-Jean-Baptiste (de gauche à droite): Louis Trémorin, Tim Hébrard, Richard Lafond, Jeannette Gilmore, Mona Lavallée et Paul Gilmore. Les absents sont Norman Roy, Jim Dewart, Georges Sabourin et Ulysse Marion.

Calendrier

Le 16 janvier: Conférence sur la ceinture de sécurité, donnée par John Wylie, à 20h00, à la salle Polyvalente de l'école.

Le 17 janvier: Réunion de la LFC à 20h00, précédée de la célébration eucharistique à 19h30

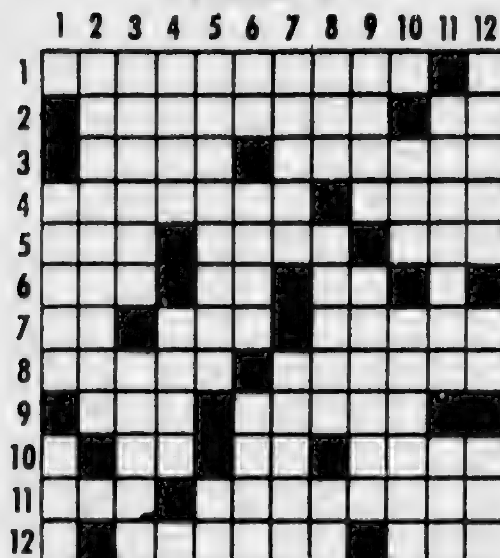
Le 20 janvier: Journée d'administration pour professeurs de l'école. Il n'y aura pas de classes pour les élèves

Les petites annonces sont en pages 16

Bonne aubaine!

mots croisés

PROBLEME 5617



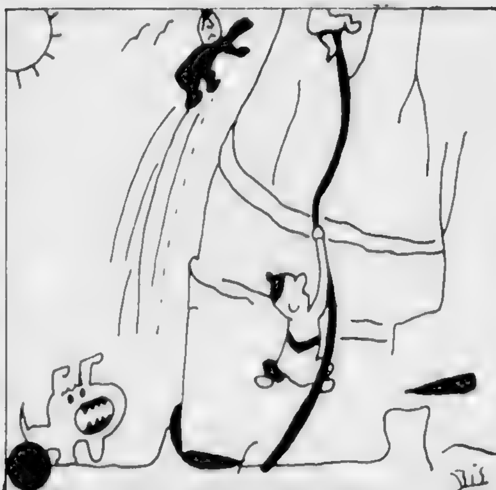
HORIZONTALEMENT

1–Maladie causée par l'introduction dans le sang, de microbes infectueux.
2–Qualité d'une chose ou d'une personne sévère. – Métal précieux.
3–Poss. – Prén. de femme.
4–Fait passer l'ivresse. – Acide.
5–Riv. allemande. – Titre de noblesse. – Colère.
6–Saison. – Pron. pers. – Saint normand.
7–Tellement. – Monnaie japonaise. – Principe odorant de la racine de l'iris.
8–Estonie. – Mouche du sommeil.
9–Prén. masc. – Partie riche du lait.
10–Révérend père. – Fille d'Inachos. – Mari de Bethsabée.
11–Gros serpent. – Sur quoi l'on glisse facilement.
12–Vêtement. – Partie de la charrue.

VERTICALEMENT

1–Signe qui hausse d'un demi-ton la note qu'il précède. – Petit livre contenant l'alphabet.
2–Nécessaire.
3–Laine peignée. – Fromage alpestre.
4–Ville de Russie. – Arrêt.
5–Fleuve de Sibérie. – Abrév. de grosse.
6–Conseil de la Reine. – A lui. – Poils des paupières.
7–Ville allemande. – Ville d'Asie Mineure.
8–Trois lettres de comté. – Prén. féminin. – Saint.
9–Pont de Paris. – Prière.
10–Impérial (abrév.). – Enlèveras.
11–Braverons. – Fille de Cadmus.
12–Religieux. – Jumelles. – Et le reste.

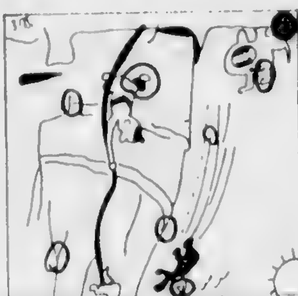
jouez avec nous





Trouvez les 7 erreurs.

SOP - 389



mots cachés

7 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	R	E	P	A	P	E	G	A	R	I	M	A	F	E	G
2	O	I	R	T	N	E	M	E	N	N	O	T	E	P	A
3	S	N	E	R	F	S	L	A	A	T	I	T	R	E	S
4	S	O	T	U	R	E	T	A	H	E	S	E	F	R	T
5	E	M	R	I	M	U	S	E	S	R	I	N	E	T	R
6	H	R	E	T	R	R	O	G	A	P	S	T	C	U	O
7	P	A	S	E	M	H	A	C	L	R	J	I	T	R	N
8	Y	H	S	R	I	O	H	O	E	E	U	O	I	B	O
9	L	O	G	E	S	E	O	N	R	T	R	N	O	A	M
10	G	E	N	E	T	M	M	S	T	A	E	A	N	T	I
11	O	V	I	E	R	O	M	E	E	T	S	I	N	I	E
12	R	I	R	E	S	I	E	R	R	I	T	V	E	U	T
13	E	L	L	Y	D	I	S	V	C	O	E	E	R	N	T
14	I	L	E	R	D	R	O	E	A	N	R	U	U	T	E
15	H	E	R	I	O	S	A	R	A	C	O	N	T	E	R

Acre
alerter
armes
attention

Conserver

Emoi
étonnement

Gastronomie
genet

Harmonie
hâter
hiéroglyphes
hoirs
hommes

Idylle

interprétation

Loges

Miette
mirage
moisissure
muses

Naive
nature
nerfs

Ordre

Pape
perfectionner
perturbation
prêtre

Racheter
raconter
rasoir
rester
rires
rois
rosse
route

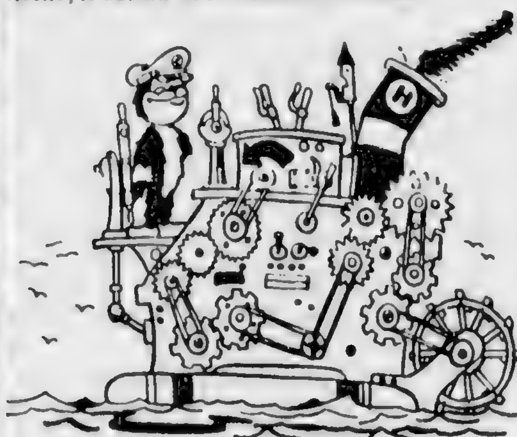
Théorie
titres
truite

Ville

Réponse du no.: ELARGIR

le bon sens

Si Hercule fait basculer la manette dans le sens de la flèche, le bateau va-t-il avancer ou reculer?



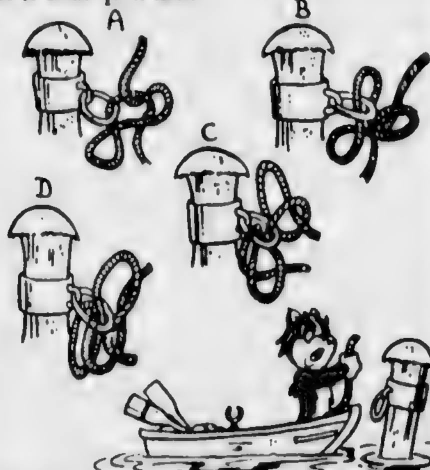
lesquels

Parmi tous ces objets, trouve ceux qu'Hercule doit prendre pour l'école.



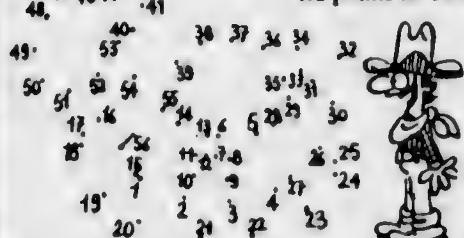
la bonne corde

Hercule a cassé sa corde. A quel morceau doit-il raccorder le bout qu'il tient?



jeu à points

Relie par un trait les points de 1à56.



solutions

LA BONNE CORDE

La bonne corde est la C.

LESQUELS ?

Il doit prendre les objets 1 - 2 - 3 - 4 - 8 - 11.

LE BON SENS

Le bateau avance.

JEU A POINTS

Il s'agit d'un cheval à bascule.

PROBLEME 5617



Quel monde que le nôtre !



Notre-Dame-de-Lourdes



Les Atoms (10 ans ou moins) ont participé au tournoi de hockey mineur à Somerset le 8 janvier.

Ils ont perdu la première partie contre Holland (5 à 4) et ont gagné la deuxième contre Treherne (4 à 2).

Les membres de l'équipe sont: Lionel Espenell, Marc Durand, Nathalie Bibault, Patrick Dacquay, Marcel Roch, Joël Marcon, Jean-Pierre Vigier, Daniel Jacques, Michel Marcon, Stephan Dupasquier. (Christopher Doyon était absent.) André Dacquay est l'entraîneur.



Les membres du mouvement Jeannette ont été présentés à la soirée de promesse le 19 décembre. On reconnaît: Marie-Josée Tousignant (invitée spéciale), Hélène Duval (animatrice), Lorraine Pantel (animatrice), Jocelyne Paulhus, Monique Vigier, Yolande Dupasquier, Liette Comte, Anita Pantel, Lizanne Théroux, Nathalie Bibault.

INTERROGATION

Ces basiliques et ces églises ne sont pas des musées

Il s'agit de passer quelques jours à visiter les grandes basiliques et les antiques églises de la ville de Rome pour vivre une expérience tout à fait unique.

Devant ces monuments grandioses, fruits du travail d'hommes et de femmes à travers les siècles, expressions concrètes d'une foi vivante, d'un désir de manifester au coeur de la cité la présence agissante et vivante du Seigneur Jésus, de créer une demeure digne de Dieu notre Père, d'évoquer par des mosaïques et des tableaux, des sculptures et des décorations le "sursaut" de l'Esprit Saint dans la communauté des croyants, nous demeurons saisis, nous restons là comme ébahis, nous ne pouvons que laisser monter en nous un grand cri d'admiration qui se transforme en chant d'action de grâce.

Mais que seraient toutes ces églises sans une communauté vivante dont elles sont le lieu de rencontre, la "maison de prière", la table de la Parole et du Pain de Vie? Eh bien, force nous est de constater qu'elles ne seraient que des musées, renfermant certes de grands trésors d'art, mais des musées... statiques, sans dynamisme, témoins silencieux d'un passé qui n'a pas su se rendre jusqu'au présent.

Mais justement, ces basiliques et ces églises ne sont pas des musées. Elles demeurent encore aujourd'hui l'expression vivante d'une foi vivante. Elle sont l'expression d'une communauté, d'une vie en Église, d'une célébration de la foi au coeur d'un monde en plein mouvement. Elles sont signes tangibles et éloquents que la fois sait passer à travers les âges de l'homme, solide comme un roc, comme une pierre.

Mais ces mêmes communautés, que seraient-elles sans la présence de personnes, de croyants qui, baptisés, sont devenus le Temple de l'Esprit Saint, le Corps du Christ, le Peuple de Dieu?

La communauté des croyants n'existe que parce qu'elle est la renconte, le rassemblement des baptisés au nom du Seigneur Jésus. C'est la personne prise individuellement, touchée par le père dans les eaux du baptême, transformée par le Saint Esprit dans l'ontion d'huile, appelée au partage de l'amour dans le Pain de Vie qu'est le Seigneur Jésus; oui, c'est cette personne, bien vivante et bien concrète qui se retrouve dans la communauté, communauté qui exprime sa foi et qui célèbre sa foi dans des monuments créés par elle et pour elle.

Alors, nous en arrivons nécessairement à nous poser la question: "est-ce que le Temple de mon propre coeur est aussi magnifique, aussi 'parlant' que les temples faits de main d'homme?

"Suis-je, pour le monde aujourd'hui, une expression concrète, belle, artistique, créative, un témoin de la foi vivante en Jésus, Dieu et Seigneur?

"Est-ce que je deviens un peu plus chaque jour l'oeuvre d'art, la mosaïque surgie des mains du Père, mais confiée à mes propres soins?

"Est-ce que mon Temple intérieur 'parle' aux hommes et aux femmes, aux jeunes et aux enfants d'aujourd'hui?"

Ou est-il devenu un simple musée, une collection de souvenirs et de gestes du passé qui n'ont plus de résonnance aujourd'hui...

Claude BLANCHETTE, ptre

Somerset

Le père Thevenot en visite

Le père Thevenot, des Pères Blancs, rend visite à sa paroisse après une absence de trois ans.

En l'église Notre-Dame-de-la-Nativité de Somerset, le 7 janvier, après avoir concélébré la messe du soir avec l'abbé René Touchette, le père Albert Thevenot présenta des diapositives de la Tanzanie (pays de plus de 18 millions d'habitants situé sur la côte est de l'Afrique, où il oeuvre depuis plus de deux ans)

Oeuvrant en ce moment à Tabora (Tanzanie centrale), le père Thevenot enseigne la religion en Swahili, dans un collège de 5 000 élèves et s'occupe aussi d'un centre d'accueil pour jeunes. Le père Thevenot décrivit aussi la vie de tous les jours, les coutumes, les moeurs et surtout l'importance que consacre la population de ce pays à Dieu

Dans le foyer de l'église, les paroissiens eurent l'occasion de discuter en tête à tête avec le père Thevenot lors d'un café-rencontre qui suivit la présentation



Le père Albert Thevenot

Le père Thevenot projette de retourner en Afrique vers la fin de janvier, ou au début de février

Les Atoms sont sur orbite



Le président du hockey mineur de Somerset, Aurèle Talbot, présente le trophée A au capitaine de l'équipe de Somerset, Kevin Talbot.

L'équipe des 10 ans de Somerset a remporté le tournoi des Atoms qui eut lieu à Somerset le 8 janvier.

Somerset remporta la première partie (contre Treherne) au compte de 11 à 0 pour se classer dans la catégorie A du tournoi Holland se classa aussi dans la catégorie A en l'emportant sur Notre-Dame-de-Lourdes au compte de 4 à 3. Par la suite, Treherne gagna le trophée de la catégorie B en remportant la partie contre Notre-Dame-de-Lourdes au compte de 4 à 2. Holland fut décousu en final par Somerset qui remporta le trophée A avec un pointage de 8 à 1

Dimanche le 15 janvier aura lieu le tournoi des Mites à Somerset et pour une autre fin de semaine de hockey vous êtes invités à venir au Grand Tournoi annuel de hockey (16 ans) des Chevaliers de Colomb les 20, 21 et 22 janvier

Huguette BOULET



L'équipe au complet: David VanDeynze (gardien), Wesley Boulet, Michel Pittet, Shawn Foster, Marcel Tichit, Serge Boulet, Kevin Talbot, Mathieu Toupin, Donald Charbonneau, Martin Boulet, Mike Lehmann, Roger Tichit, Michel Beaudin, Tom Foster (l'entraîneur) et Roland Charbonneau (le gérant).

Saint-François-Xavier

Une occasion toute particulière

La maison Lafrenière était remplie avec la famille et des amis venus offrir leurs voeux à l'occasion du 49e anniversaire de mariage de Jean-Marie et Rosalie Lafrenière, le 27 novembre 1983.

À l'invitation lancée par Jean-Marie, Olivette Noëlline et Angelique à prendre le thé avec leurs parents à une fête surprise, une centaine de personnes de Winnipeg, Oak Bluff, Oakville et Saint-François-Xavier a répondu.

Pierre Allard, président du club d'âge d'or Mémoirs d'or, a présenté une assiette commémorative aux deux membres, âgés de 75 et bientôt 85 ans, actifs depuis la formation du club. Mme Lafrenière est aussi membre de la Fédération des aînés franco-manitobains (FAFM) et de la Société historique locale.

C'était un grand honneur pour M. et Mme Lafrenière d'écouter la valse anniversaire jouée pour eux par un ami violoniste.

Pour les deux, la musique a une grande importance; Mme Lafrenière a été organiste à Saint-Eustache puis à Saint-François-Xavier de nombreuses années

Josée BERNARD



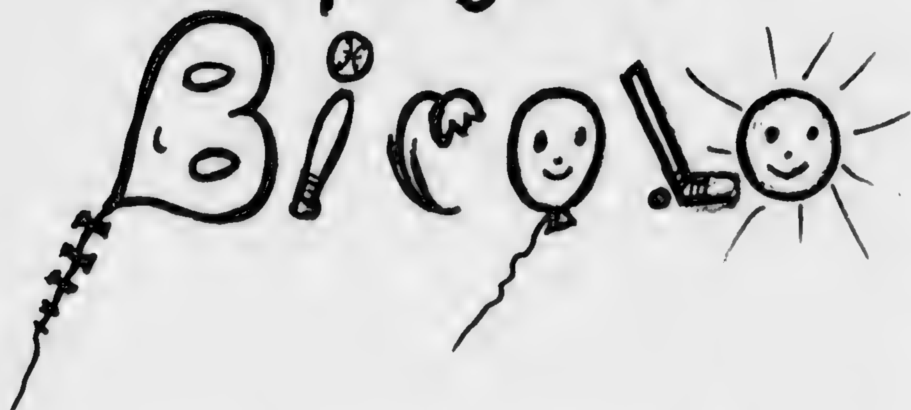
Le couple Lafrenière

Elie

Calendrier

Une réunion des descendants de Didace Beaudry (les familles d'Ovila, Archille, Emile, Arthur, Alexina et Eva) aura lieu au sous-sol du presbytère d'Elie le dimanche 15 janvier à 14h00 pour plannifier une réunion de famille pour juillet.

Nous faisons un dernier appel à toutes les familles qui ont demeurées dans la municipalité de Cartier, spécialement à Elie, pour faire parvenir leurs histoires de famille, pour insérer dans le livre d'histoire. Veuillez faire parvenir à: Comité du Livre, Elie, Manitoba, R0H 0H0.



Allô!

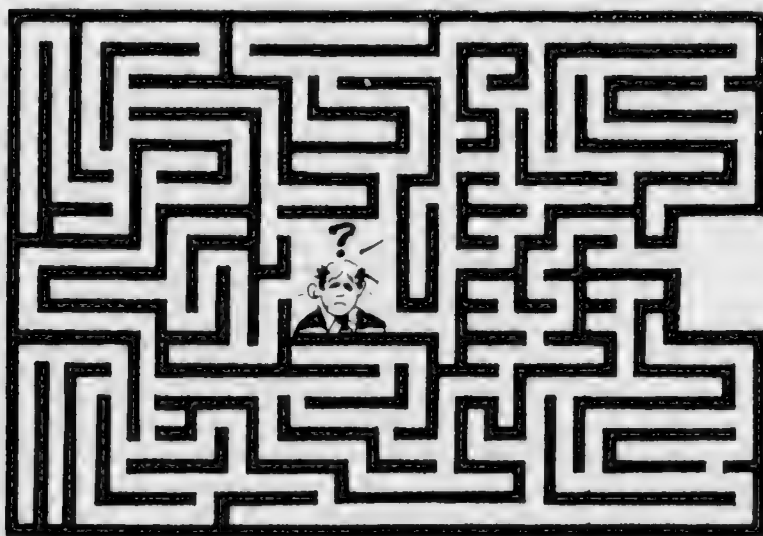
Je commence déjà à m'entraîner pour le Festival du Voyageur qui s'en vient vite! As-tu essayer tes raquettes?

Viens avec moi!

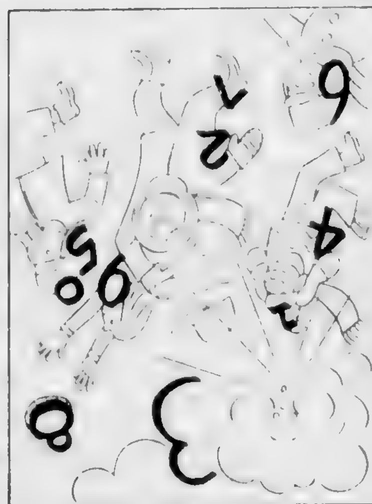
Bicolo



Ce monsieur voudrait bien sortir du labyrinthe pour jouir d'une île au soleil. Peux-tu l'aider?







Membre gagnant de la semaine

Julie Chartier

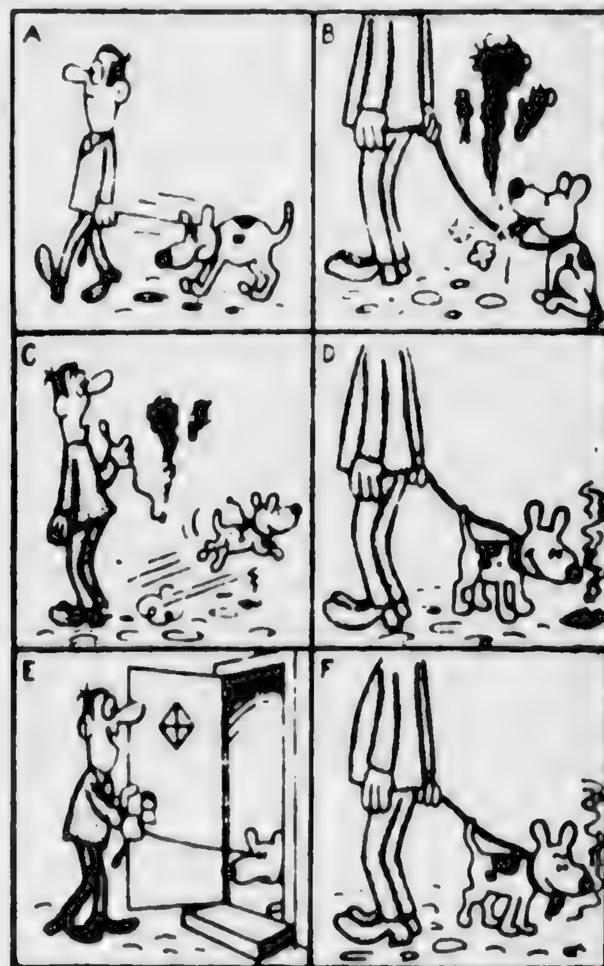
9 ans
Aubigny, Manitoba

Oh! Quel vent! Regarde bien l'image. Peux-tu voir les numéros de 1 à 10? Colorie le dessin.



VIE de CHIEN

Ces images ont été mélangées. Peux-tu les mettre dans le bon ordre?



Mes amis m'écrivent

Cher Bicolo,

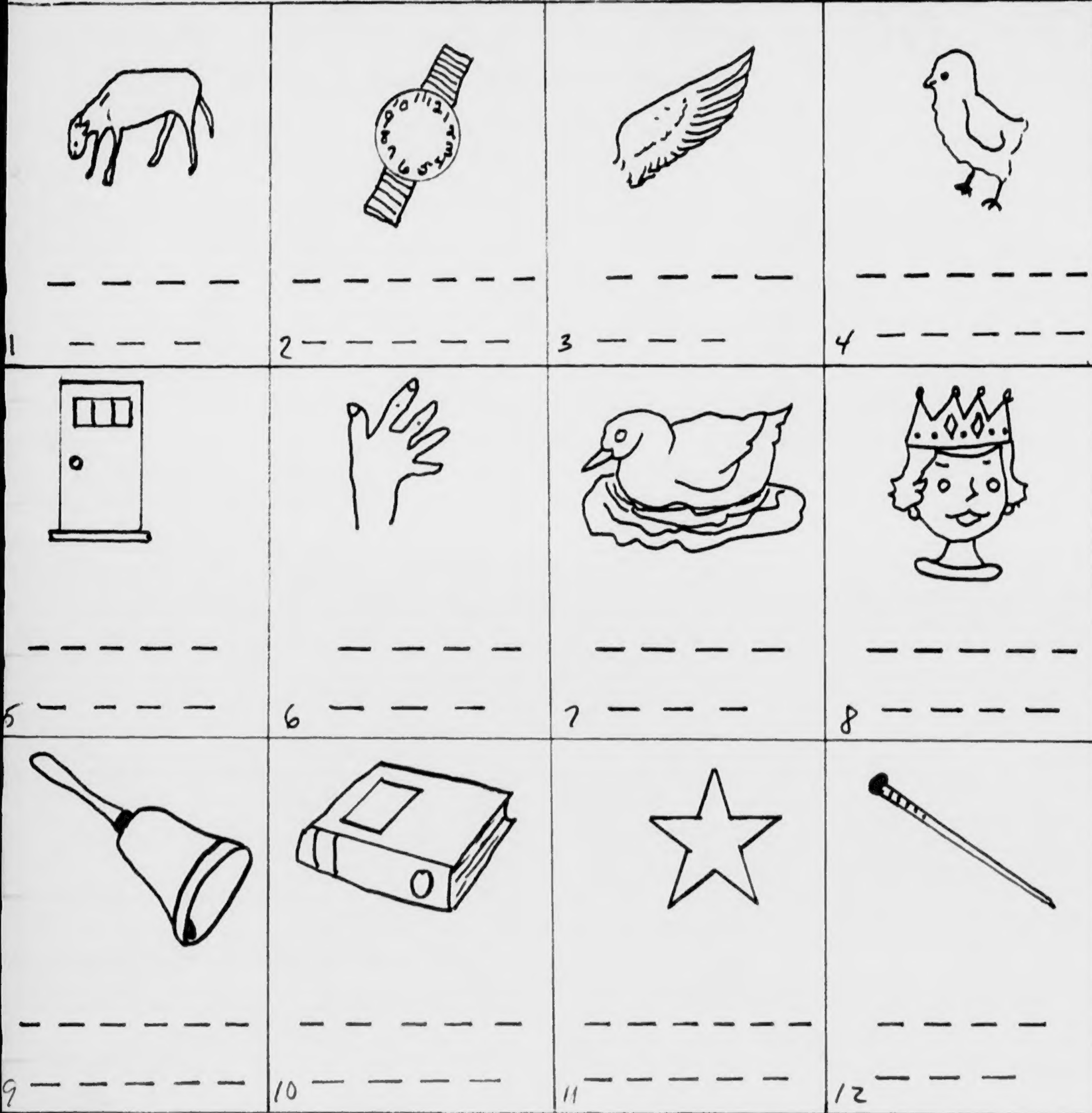
Merci pour le livre de Nauya, le petit eskimo, et pour le jeu de point à l'aiguille. Justement j'aime beaucoup faire du point à l'aiguille.

Les pages de Bicolo m'intéresse beaucoup! Merci encore une fois.

Ton amie,
Chantal Sarrasin
Lorette, Manitoba

Merci Bicolo pour les beaux prix gagnés au Concours des "ribambelles". Je m'amuse beaucoup avec le cahier de jeux de Bicolo, les crayons de couleurs et le livre très intéressant de "J'aime lire": Le secret du chat noir.

Ton ami,
Alain Cénérini
Saint-Norbert



Jeux-images

Description:

1. Liquide transparent que tu peux boire.
2. Manière de monter à cheval.
3. Étendue de terre entourée d'eau.
4. La maman du poulet.
5. Abri pour les navires.
6. Beau mois du printemps.
7. Animal ressemblant au cheval.
8. Placer chaque côté de la colonne vertébrale.
9. Faire une marque ou entaille.
10. Qui a trop bu de l'alcool.
11. Tissue de lin ou coton.
12. Partie du corps qui joint la tête aux épaules.

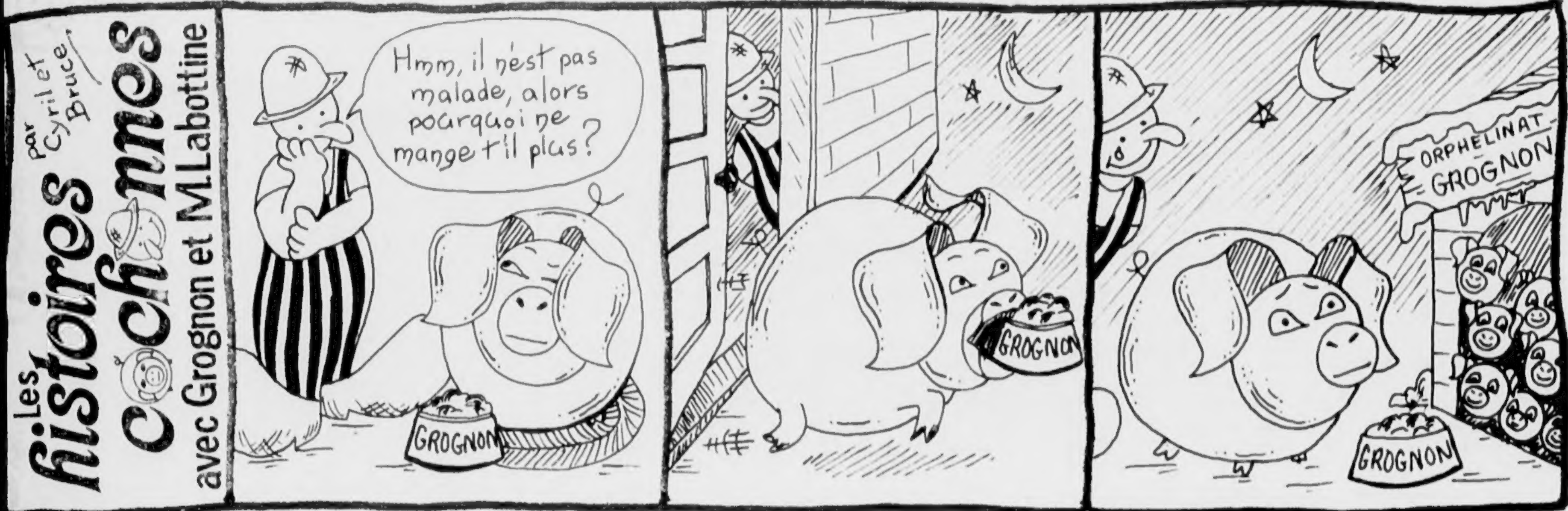
Bienvenue à mes nouveaux amis

7088 Martin Hurtubise Winnipeg
7089 Cathy Moncado Winnipeg
7090 Paul Bottrell Winnipeg
7091 Jillian Mackie Winnipeg
7092 Jarta Nitychoruk Winnipeg
7093 John Graham Winnipeg
7094 Gérald Danais Lorette
7095 Céline Métraux Winnipeg
7096 Lorraine Buisson St-Pierre-Jolys
7097 Roger Buisson Saint-Pierre-Jolys
7098 Christine Breland Winnipeg
7099 Daniel Carbotte Dugald
7100 Murielle Bouchard St-Jean
7101 Annick Rey Saint-Claude
7102 Shawn Letain Saint-Boniface
7103 Joanne Lafond Winnipeg
7104 Marc Philippot Saint-Claude
7105 Jeffrey Mah Portage-la-Prairie
7106 Jennifer Roy Lorette
7107 Dominique Pujo Winnipeg
7108 Marc Laurin Richer
7109 Ginette Laurin Richer
7110 Gérald Philippot Saint-Claude
7111 Nadine Philippot Saint-Claude
7112 Christine Manaigre Lorette
7113 Jeff Lewis Portage-la-Prairie
7114 Sylvain Foidart Winnipeg
7115 Claude Turenne Saint-Adolphe
7116 Mariline Théroux Notre-Dame-de-Lourdes
7117 Marc Lafontaine Calgary, Alberta
7118 Shelley Giesbrecht Transcona
7119 Darryl Giesbrecht Transcona
7120 Shari Brunel Sainte-Rose-du-Lac

Regarde les images et écris le nom de chaque chose dans la première espace. En regardant la description et en faisant tomber une lettre à chaque mot, tu auras un autre mot.

Réponses: Vie de Chien: C B F D A E

Réponses: Jeux-images: 1. eau 2. monte 3. île 4. poule 5. port 6. mai 7. âne 8. rein 9. coche 10. ivre 11. toile 12. cou



Vie sociale

Naissances

Aurèle, Denis, Henri **Baudry**, 8 livres 2½ onces, fils de Denis et Kimberley (née Huebner), né le 27 octobre à l'Hôpital Saint-Boniface. La cérémonie du baptême se déroula à l'église de Sainte-Agathe le 27 novembre. Le parrain et la marraine sont Henri Baudry et son épouse Jeanne (née Delorme), grands-parents d'Aurèle.

Noël, Jean-Pierre, fils de Lise et Jean-Pierre **Privé**, né le 2 novembre 1983 et baptisé le 11 décembre en l'église de St. John the Evangelist, à Morden. Parrain: Gilbert Privé; marraine: Francine Champagne. Les grands-parents sont: Jeannine et Germain Champagne; Yvette et Gérard Privé.

Kyle, Joseph **Sierens**, fils de Joseph et Murielle (née Hébert) Sierens, né le 16 décembre 1983, baptisé le 8 janvier en l'église Notre-Dame-de-la-Nativité de Somerset. Parrain et marraine: Fernand et Bonnie Rondeau.

Josée **Noël**, née le 9 décembre, fils de Lina et Jean-Pierre Noël de Sainte-Anne-des-Chênes. Parrain et marraine: Charles et Shirley Noël. Grands-parents: M. et Mme Armand Trudeau; Claire et Maurice Noël.

Décès

Martha **Vande Kerckhove**, 76 ans, épouse d'Armand Vande Kerckhove, décédée le 22 décembre, à Somerset.

M. et Mme Joseph **Dumesnil** de Sainte-Agathe ont célébré leur 48e anniversaire de mariage le 23 novembre.

La rubrique Vie Sociale est un service gratuit!

Mme Angéline Aubin

désire remercier tous les parents et amis qui sont venus fêter ses 80 années lors du thé-rencontre le 23 octobre 1983. Elle se souviendra longtemps de la joie partagée en ce jour.

Transcona

Arcade et Caroline Lambert ont célébré 55 ans de mariage

À l'occasion du 55e anniversaire de mariage d'Arcade et Caroline Lambert de Transcona, une messe spéciale célébrée par l'abbé Marcel Toupin, curé de l'Assomption, le soir du 27 décembre, réunissait 21 membres de la famille Lambert, ainsi que plusieurs paroissiens et amis.

On remarquait que les servants à l'autel, les lecteurs et les responsables de la musique étaient tous des jeunes de la parenté.

C'était le 27 décembre 1928, à Gravelbourg, Saskatchewan, qu'Arcade (Archie) Lambert et Caroline Michaud se sont mariés. De cette union naquirent sept enfants, trois garçons et quatre filles: Denis (Ottawa), Maurice (Gatineau), François (Kamloops), Yolande Forsyth, Jeannette Foot, Marguerite Leask et Hélène Torchia (toutes de Transcona). Les jubilaires ont 25 petits-enfants et 12 arrière-petits-enfants.

En 1941, les Lambert arrivaient au Manitoba où Arcade fut employé au "Cordite Plant" pendant la 2e guerre et, par la suite, employé au CN comme charpentier jusqu'à sa retraite. Caroline était institutrice-remplaçante à l'école paroissiale de l'Assomption.

Arcade est toujours membre actif des Chevaliers de Colomb du conseil de Transcona. Il a été Grand Chevalier en 1959-60, ainsi que directeur de la chorale des Chevaliers pendant de nombreuses années.



M. et Mme Arcade Lambert de Transcona à l'occasion de leur 55e anniversaire de mariage.

Caroline aussi est une membre active de la CWL et de la LFC.

Hélène BLAIS

J'accorderai tout ce qu'on me demande avec l'invocation. Mon Jésus exaucez-moi par les mérites de vos Saintes Plaies.

Saint-Malo

S'agissait-il là d'une ruse de Russe?

En première partie contre Ile-des-Chênes, les Warriors ont remporté 8 à 7 alors qu'il ne restait qu'une minute et 13 secondes en temps de prolongation!

C'est Denis Trudel qui a tapé la rondelle dans les filets d'Ile-des-Chênes suite à une passe de Matthiew Gosselin et de Richard Coulombe.

Arthur Coulombe s'est mérité la 1ère étoile, étant donné qu'il a compté cinq buts plus une assistance.

Pour tout dire, sans quand même révéler le dernier secret, l'équipe s'est rendue à Winnipeg apprendre des ruses des Russes lors de la partie URSS contre l'équipe Canada.

Et voilà, le truc leur a réussi encore une fois!

Si tous nos invalidés et blessés, Guy Lambert, Jim Empey, Henri et Jean Coulombe, récupèrent avant les parties décisives, nous comptons sur une victoire en finale.

Deux prochaines parties à ne pas manquer qui seront jouées à Saint-Malo: le vendredi 13 janvier contre Mitchell à 20h30 et le dimanche 15 janvier contre Grunthal à 14h30.

Paulette GOSSELIN



Les Warriors commençaient à croire qu'ils allaient la perdre, cette partie contre les Elks vers la fin de la 3e. Dans la photo, on vient de compter un but contre Saint-Malo.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis de décision

Décision CRTC 83-1057; **Canwest Broadcasting Ltd.**; Winnipeg et Minnedosa (Manitoba). **Global Communications**; Paris, Windsor, Uxbridge et Sarnia (Ontario). Suite à l'avis public CRTC 1983-263 du 21 novembre 1983, le CRTC annonce qu'il approuve la demande visant à obtenir l'autorisation de transférer le contrôle réel de la Canwest Broadcasting Ltd. (la Canwest Broadcasting), titulaire de CKND-TV Winnipeg et CKND-TV-2 Minnedosa, et de la Global Communications Ltd. (Global), titulaire de CKGN-TV Paris, CKGN-TV-1 Windsor, CKGN-TV-2 Bancroft, CKGN-TV-6 Ottawa, CKGN-TV-22 Uxbridge, CKGN-TV-29 Sarnia et d'une station radiophonique MA à Sarnia, au moyen d'un rachat d'actions au sein de la Canwest Capital Corporation (la Canwest), laquelle détient un contrôle majoritaire direct et indirect dans la Canwest Broadcasting et Global respectivement. À la suite du rachat d'actions proposé au sein de la Canwest passera de MM. I. Asper et G. Schwartz, qui exercent présentement le contrôle conjoint de la compagnie en vertu d'une entente unanime des actionnaires et d'une entente de gestion, à M. I. Asper, qui détiendra une participation majoritaire directe et indirecte d'au moins 51% des actions donnant droit de vote de la Canwest. Quelques actionnaires minoritaires ont choisi de faire valoir leurs options de trésorerie et, à ce titre, il sera permis aux actionnaires de la Canwest, autres qu'Asper, d'avoir une partie de leurs actions de la Canwest rachetées, d'échanger une partie de leurs actions de la Canwest pour des actions d'une société distincte qui détiendra les valeurs ne relevant pas du secteur de la radiodiffusion de la Canwest ou encore de conserver toute partie de leurs valeurs actuelles de la Canwest ou de sa filiale.

Canada



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Audience publique sur les services canadiens d'émissions spécialisées - Implantation de services étrangers d'émissions spécialisées. Dans son avis public 1983-244 du 26 octobre 1983, par lequel il annonçait la tenue d'une audience publique à Hull (Québec) à partir du 24 janvier 1984 afin d'étudier des demandes de licences d'exploitation de réseaux pour la distribution de services canadiens discrétionnaires d'émissions spécialisées, le Conseil invitait les personnes qui voudraient formuler des commentaires sur les conditions qu'il entend appliquer à la distribution de services spécialisés étrangers et indiquait qu'elles pourraient le faire en déposant une représentation générale pour fins d'étude à l'audience publique commençant le 24 janvier 1984. Dans cet avis, le Conseil n'a pas indiqué la date pour la soumission de commentaires relatifs aux conditions qui pourraient être imposées pour la distribution de services étrangers d'émissions spécialisées. Toutefois, le Conseil est disposé à accepter des commentaires jusqu'au et incluant le **17 janvier 1984**. Veuillez noter que la date limite pour soumettre des interventions aux demandes qui seront entendues à l'audience publique du 24 janvier 1984 demeure le 4 janvier 1984. Le Conseil rappelle également aux intéressés que l'article 37 de ses Règles de procédure s'applique également pour cette audience. Le paragraphe 32.(1) se lit comme suit: Lorsque, au moins deux jours francs avant la date fixée pour l'ouverture d'une audience publique, des représentations sont faites au Conseil au sujet de questions d'intérêt local ou régional dans la région où doit être tenue l'audience, le Conseil peut permettre à des groupes communautaires ou à des particuliers de présenter leurs observations sur ces questions à l'audience. (PN-5)

Canada

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU LÉO SAVOIE, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, à sa retraite, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 200 - 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 25 février 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 4e jour du mois de janvier 1984.

MARCOUX BETOURNAY LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession

EST-CE À VOUS LE DERNIER MOT?

C'est un fait que sept personnes sur dix n'ont jamais fait de testament. Êtes-vous prêt (prête) à laisser à d'autres la responsabilité de faire votre décision et de distribuer, à leur guise, vos biens? Certains croient qu'à moins de posséder des millions de dollars, il n'est pas nécessaire de faire un testament.

Détrompez-vous! Nous avons tous, selon nos moyens, des biens soit en argent, effets personnels ou autres. Il en vaut donc la peine de préparer, de rédiger un testament, afin d'éviter à ceux que vous aimez, la tâche d'évaluer vos biens et d'interpréter vos intentions. Y-a-t'il meilleure façon de reconnaître les bienfaits de Dieu qu'en pensant à l'Église, à la paroisse ou à une oeuvre catholique lors que vous partagez vos biens?

Souvent on craint les termes spécifiques d'un testament et pour cette raison on remet à plus tard le problème. Au début de 1984, il est peut-être temps de considérer certaines suggestions que nous prenons la liberté de vous faire à titre d'exemple:

Je donne, lègue et abandonne
(si c'est un legs à votre paroisse)

à la paroisse Catholique de ____________
la somme de $____________

(si c'est un legs à la Fondation Catholique du Manitoba)

à la Fondation Catholique du Manitoba
la somme de $____________

Si vous désirez désigner un bénéficiaire dans une police d'assurance-vie, vous utiliser à peu près les mêmes termes.

Autre article souvent mentionné dans le testament d'un catholique est l'offrande de messes pour le repos de son âme.

Nous serait-il donc permis de vous suggérer de penser à votre testament? À tout événement, vous pouvez découper ces suggestions qui vous servirons d'aide-mémoire.

Si votre testament est déjà fait, vous aimeriez, peut-être, le revoir et y inclure l'une ou l'autre des suggestions précitées. Faites-le maintenant et vous n'aurez plus à y penser. L'aide que vous apporterez éventuellement à une oeuvre de charité, à votre paroisse, à la Fondation Catholique sera reconnue avec gratitude.

La Fondation Catholique du Manitoba
C.P. 1634
Winnipeg, Manitoba
R3C 2Z1

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU NAZAIRE ANTOINE BERNIER, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, à sa retraite.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée doivent être déposées à l'étude des soussignés, au 201 - 185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, le ou avant le 15 février 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, le 4 janvier 1984.

TEFFAINE, MONNIN, HOGUE, TEILLET & SHARP
Procureurs de la succession



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ou services ci-dessous devront être envoyées au Directeur du district, Finance et administration, District du Manitoba, Travaux publics Canada, pièce 201 - 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba, R3C 1B2. Elles seront acceptées jusqu'à 11h30 (CST), le jour de la date limite. On peut se procurer les documents contractuels au Bureau de la distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, No de téléphone 949-2372, lors du paiement du dépôt.

PROJET

No 150409 - pour la Commission canadienne des grains
Winnipeg, Manitoba
Canadian Grain Commission Building
Nouveau laboratoire pour Chambre 1638

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés à l'Association de construction de Winnipeg.

Date de fermeture: le jeudi 26 janvier 1984

Dépôt: Nil

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada



Gouvernement du Canada — Government of Canada

Projets spéciaux de relance
Ministère des Travaux publics

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous devront être envoyées au Chef, Police de contrat et d'administration, Département des Travaux publics Canada, Pièce 200, 9925 - 109e Rue, Edmonton, Alberta, T5K 2J8, Tél.: (403)420-3213. Elles seront acceptées jusqu'à 11h30, MST, le jour de la date limite. On peut se procurer les documents contractuels aux bureaux du département ci-dessous, lors du paiement du dépôt.

PROJETS

No 003872
Parc national Banff, Alberta
Construction du pont CP Rail
Traversant l'avenue Banff, km 13
Grande route Trans Canada

Date de fermeture: le 24 janvier 1984

Dépôt: $250.00

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés à la pièce 200, 9925 - 109e Rue, Edmonton, Alberta; pièce 632, Harry Hays Building, 220 - 4e Avenue S.E., Calgary, Alberta; 2221 Hanselman Court, Saskatoon, Saskatchewan; 1100 Motherwell Building, 1901, avenue Victoria, Régina, Saskatchewan; 201 Federal Building, 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba; 1166, rue Alberni, Vancouver, Colombie-Britannique; ainsi qu'aux bureaux des Travaux publics Canada situés à Banff, Alberta. Les documents peuvent aussi être consultés aux "Roadbuilders Association Offices" situés à Vancouver, Colombie-Britannique; Edmonton, Alberta; Régina, Saskatchewan; et Winnipeg, Manitoba.

INSTRUCTIONS

Le dépôt requis pour l'obtention de plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ou services ci-dessous devront être envoyées au Directeur du district, Finance et administration, District du Manitoba, Travaux publics Canada, pièce 201 - 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba, R3C 1B2. Elles seront acceptées jusqu'à 11h30 (CST), le jour de la date limite. On peut se procurer les documents contractuels au Bureau de la distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, No de téléphone 949-2372, lors du paiement du dépôt.

PROJET

No 150174 - pour Pêches et Océans
Winnipeg Beach, Manitoba
Reconstruction du quai

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés à l'Association de construction de Winnipeg et le "Manitoba Heavy Construction Association".

Date de fermeture: le mardi 24 janvier 1984

Dépôt: $25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt requis pour l'obtention de plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ou services ci-dessous devront être envoyées au Directeur du district, Finance et administration, District du Manitoba, Travaux publics Canada, pièce 201 - 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba, R3C 1B2. Elles seront acceptées jusqu'à 11h30 (CST), le jour de la date limite. On peut se procurer les documents contractuels au Bureau de la distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, No de téléphone 949-2372, lors du paiement du dépôt.

PROJET

No 150280 - Brandon, Manitoba
Federal Building
1039, avenue Princess
Revêtement du plancher (tapis et carreau)
2e étage

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés à l'Association de construction de Winnipeg.

Date de fermeture: le mercredi 25 janvier 1984

Dépôt: $25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt requis pour l'obtention de plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada